



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent du patrimoine canadien

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 106

Le mardi 30 janvier 2024

Présidente : L'honorable Hedy Fry



Comité permanent du patrimoine canadien

Le mardi 30 janvier 2024

• (1625)

[Français]

La présidente (L'hon. Hedy Fry (Vancouver-Centre, Lib.)): J'ouvre maintenant la séance.

Bienvenue à la 106^e réunion du Comité permanent du patrimoine canadien.

Je voudrais reconnaître que cette réunion a lieu sur le territoire traditionnel non cédé du peuple anishinabe algonquin.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement. Les députés peuvent y participer en personne ou au moyen de l'application Zoom.

[Traduction]

Vous connaissez tous la procédure habituelle. Bien que les autorités de la santé publique n'aient pas exigé que nous portions des masques, il est conseillé de le faire. Il y a environ six virus très virulents qui circulent, je vous demanderais donc de les porter si vous le pouvez.

J'aimerais profiter de l'occasion pour dire que vous ne pouvez pas prendre de photos de ce qui se passe au sein du Comité ou à l'écran. Cela sera disponible plus tard en ligne.

Il y a une seule mise en garde. La salle est équipée d'un système audio très puissant. Lorsque vous parlez dans le microphone, veillez à supprimer tout ce qui pourrait provoquer un bruit de fond ou une anomalie susceptible de gêner les interprètes.

Toute question ou déclaration doit être adressée à la présidence.

Nous rencontrons aujourd'hui la Société Radio-Canada pour parler des suppressions d'emplois annoncées par CBC/Radio-Canada. Nous accueillons aujourd'hui Catherine Tait, présidente et directrice générale, Barbara Williams, vice-présidente exécutive de CBC, Dany Meloul, vice-présidente principale, Radio-Canada et Marco Dubé, chef de la transformation et vice-président principal, Personnes et culture.

Madame Tait, vous disposez de cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire.

Mme Catherine Tait (présidente et directrice générale, CBC/Radio-Canada): Je suis heureuse de pouvoir discuter avec vous aujourd'hui des pressions financières qui pèsent sur CBC/Radio-Canada. Néanmoins, considérant la motion du Comité, j'aimerais d'abord soulever la question des primes.

À titre informatif, CBC/Radio-Canada n'attribue pas de prétendues primes. Ce que nous versons comme toute autre société d'État, c'est une rémunération à risque basée sur le rendement, qui constitue un élément clé de la rémunération globale de notre personnel non syndiqué, soit environ 1 040 employés. Nous comparons cette

rémunération à la rémunération moyenne versée pour des postes similaires dans les instances gouvernementales, les autres sociétés d'État et l'industrie. Cette portion à risque de la rémunération globale n'est attribuée qu'au terme de l'exercice financier, et elle est calculée sur la base du rendement de l'employé ainsi que des résultats de la Société. Ces mesures précises d'évaluation du rendement sont liées au plan de gestion annuel de la Société et à différentes cibles telles que les revenus, la portée et l'engagement sur nos différents services. Notre conseil d'administration examine et approuve les cibles de rendement au début de l'exercice, et nous présentons un compte rendu trimestriel de nos progrès dans nos documents publics.

Les ministères et les sociétés d'État ont tous recours à une rémunération basée sur le rendement. Elle constitue un levier pour atteindre nos objectifs d'intérêt public et nous surpasser afin de réaliser de grandes ambitions.

À maintes reprises dans la dernière année, des membres de comités parlementaires ont interrogé d'autres organisations sur leurs prétendues « primes ». Je vais vous dire la même chose qu'eux: la rémunération incitative fait partie de la rémunération globale. Et l'administration de la rémunération — comme tout autre dossier relevant des ressources humaines — demeure la responsabilité de l'organisation, ainsi que de son conseil d'administration, qui exerce ses activités en toute indépendance du gouvernement. Ces décisions seront prises après la clôture de l'exercice fiscal.

• (1630)

[Français]

Permettez-moi maintenant de revenir aux graves défis structurels que rencontre CBC/Radio-Canada.

Peu après ma nomination au poste de présidente-directrice générale en 2018, j'ai avisé nos employés et le gouvernement, y compris le ministre des Finances, du déficit structurel que nous accumulions annuellement en raison de deux facteurs externes: l'inflation touchant les biens et services ainsi que le déclin des revenus tirés de la publicité et des abonnements à la télévision.

[Traduction]

En 2018, le déficit structurel s'élevait à 21 millions de dollars par an. Aujourd'hui, il s'élève à 36 millions de dollars. Ce que cela signifie concrètement, c'est que chaque exercice financier s'amorce avec des réductions budgétaires. Contrairement aux entreprises du secteur privé, nous ne pouvons pas recourir à l'emprunt ou au financement provisoire pour gérer les fluctuations. Nous devons atteindre l'équilibre budgétaire chaque année.

Avec la chute des revenus au cours des trois années de pandémie, la plupart des médias ont dû procéder à des licenciements. Nous avons réorienté certaines ressources pour maintenir nos services et protéger nos emplois et, au cours des trois dernières années, nous avons touché un financement public annuel supplémentaire de 21 millions de dollars. Mais aujourd'hui, notre capacité à réorienter les ressources et trouver des économies ne suffit plus à compenser le déficit croissant.

[Français]

Comme tous les médias, nous faisons face à une croissance des coûts d'exploitation et de production ainsi qu'à une baisse des revenus, en particulier dans le marché québécois. De plus, nous devons composer avec une réduction de 3,3 % de nos crédits parlementaires, alors que le gouvernement cherche à réaliser des économies, ce qui vient s'ajouter au fait que le financement de 21 millions de dollars a pris fin.

[Traduction]

Combinés, ces facteurs entraînent un manque à gagner de 125 millions de dollars pour le prochain exercice financier. Nous avons attiré l'attention du gouvernement sur nos préoccupations financières l'été dernier. Nous avons expliqué la situation à nos employés en octobre et, en décembre, nous avons annoncé que si les difficultés perduraient, il nous faudrait supprimer 800 postes environ, et réduire de 40 millions de dollars nos dépenses pour les productions indépendantes.

Nous réalisons bien l'incertitude et l'inquiétude que cela suscite chez nos employés et parmi les Canadiens et Canadiennes qui comptent sur nos services. Nous allons gérer ces compressions de manière à minimiser leurs impacts sur nos emplois et nos services; et advenant que notre situation financière s'améliore, nous nous ajusterons.

Mais, comme je l'ai souvent répété, CBC/Radio-Canada fait face à un sous-financement chronique: aucun autre diffuseur public ne fournit ses services dans un pays aussi vaste, qui couvre six fuseaux horaires et compte deux langues officielles en plus de huit langues autochtones. Pourtant, à 33 \$ par Canadien, ou 10 ¢ par jour, CBC/Radio-Canada est l'un des diffuseurs publics les moins bien financés au monde, soit quatre fois moins qu'au Royaume-Uni et en France, et huit fois moins qu'en Allemagne. Jusqu'à ce que cette situation change, nous allons remplir notre mandat en continuant d'utiliser les ressources à notre disposition et en les optimisant au mieux de nos capacités.

La présidente: Merci beaucoup, madame Tait.

Nous allons passer à la partie de la séance consacrée aux questions et réponses. Le premier tour sera de six minutes. Je vais commencer par les conservateurs.

Madame Rachael Thomas, vous disposez de six minutes, allez-y.

Mme Rachael Thomas (Lethbridge, PCC): Merci.

Madame Tait, je vous remercie de nous avoir accordé votre temps aujourd'hui. Nous vous en sommes reconnaissants.

Dans votre déclaration préliminaire, vous avez souligné certains des défis auxquels la Société Radio-Canada est confrontée. Je dois également souligner que tous les autres médias du pays ne commencent pas l'année avec 1,4 milliard de dollars de l'argent des contribuables, alors même si vous cherchez à jouer la carte du « pauvre moi », commençons par un fait. Comparativement à

d'autres médias au Canada qui se conduisent de façon à respecter des normes plus élevées que la SRC à bien des égards, ils ne commencent pas l'année avec cette somme. C'est un point important qu'il faut reconnaître d'emblée.

Madame Tait, nous sommes ici pour parler de suppressions d'emplois et de primes — vous préférez les appeler primes de rendement — et c'est la première question que je vous pose. Vous avez eu deux mois pour y réfléchir. Lors d'une entrevue aux nouvelles nationales, en fait, à l'émission *The National* de CBC, on vous a demandé si des primes seraient envisagées pour les cadres, et vous avez dit que ce n'était pas exclu, essentiellement. Ayant eu deux mois pour y réfléchir, êtes-vous arrivée à une conclusion? Y aura-t-il des primes pour les cadres de la SRC?

• (1635)

Mme Catherine Tait: Je voudrais juste clarifier la réalité des obligations du radiodiffuseur public. Bien sûr, nous avons le privilège de bénéficier d'une allocation parlementaire très généreuse, qui, soit dit en passant, n'a pas augmenté de manière substantielle depuis plus de 30 ans, et pendant cette période, nous avons ajouté à la télévision traditionnelle et à la radio des services numériques sur toutes les plateformes. Nous fonctionnons avec le même budget qu'il y a 30 ans. Là où nous subissons la même pression que nos collègues du secteur privé, c'est en fait sur le tiers de notre budget que nous gagnons en recettes commerciales, qui sont absolument vulnérables aux aléas du marché. C'est là que nous avons des défis à relever.

Mme Rachael Thomas: Madame Tait, pour gagner du temps, pourriez-vous répondre à ma deuxième question? En fait, il n'y en a pas deux, il n'y en a qu'une.

Mme Catherine Tait: J'ai entendu votre question.

Mme Rachael Thomas: Parfait, alors pourriez-vous y répondre? Je vous remercie.

Mme Catherine Tait: Pour ce qui est de la rémunération au rendement, comme je l'ai dit dans mon exposé, la rémunération au rendement est un élément essentiel de la rémunération totale...

Mme Rachael Thomas: Ma question était simplement de savoir si vous alliez ou non donner des primes. Allez-vous donner des primes aux cadres supérieurs?

Mme Catherine Tait: Je répondrai à cette question en disant que nous avons un processus rigoureux. Ce n'est pas moi qui décide d'accorder une rémunération au rendement. C'est en fait la décision du conseil d'administration, et cette décision est prise à la fin de l'exercice financier. Il nous reste encore deux mois avant la fin de l'année fiscale. Comme je l'ai également dit en public, tout est sur la table, donc nous verrons à la fin de l'exercice, en fonction des résultats et de notre situation financière...

Mme Rachael Thomas: En tant que PDG, vous ne prenez pas la décision? Vous n'avez pas votre mot à dire sur l'octroi ou non de primes?

Mme Catherine Tait: Toute l'équipe de direction mesure et analyse nos résultats sur une base annuelle, qui sont publiés très clairement dans les rapports trimestriels...

Mme Rachael Thomas: En tant que PDG, vous n'avez pas votre mot à dire sur l'octroi ou non de primes?

Mme Catherine Tait: Toute l'équipe de direction présente au conseil d'administration les résultats de notre année par rapport aux IRC, les indicateurs de rendement clés, qui ont été suivis tout au long de l'année. En fonction de l'analyse et des résultats, le conseil d'administration prend sa décision.

Je voudrais juste souligner que — c'est peut-être intéressant —, par exemple, l'an dernier, nous n'avons pas atteint deux de nos IRC et notre niveau de prime a été réduit.

Mme Rachael Thomas: Merci, madame Tait. Je vais maintenant passer à ma prochaine question. Je sais que vous ferez de votre mieux pour utiliser le temps imparti, alors je vais continuer.

Ma prochaine question est la suivante: Pourriez-vous présenter ces indicateurs de rendement clés au Comité?

Mme Catherine Tait: Ils sont publiés dans notre rapport annuel.

Mme Rachael Thomas: Je vous remercie.

D'après les indicateurs utilisés, l'année dernière vous avez distribué au personnel 16 millions de dollars en primes financées par les contribuables. Cela représente une moyenne de 14 000 \$ pour le personnel de Radio-Canada. La plupart des Canadiens ne voient même pas la moitié de cette somme, même pas le quart de cette somme dans une prime annuelle. Quatorze mille dollars, c'est le montant moyen qui a été accordé au personnel de la SRC. Quels ont été les paramètres utilisés pour déterminer le montant de cette prime?

Mme Catherine Tait: Encore une fois, les indicateurs de rendement clés sont publiés, et ils sont très clairement liés au rendement du service. À titre d'exemple, la portée numérique, l'engagement envers les nouvelles dans les régions, le rendement en matière d'engagement auprès des enfants et des jeunes — tout cela est publié très clairement dans notre rapport annuel.

Puis-je vous demander...? Je pense que votre chiffre est inexact, et je tiens à rectifier les faits...

• (1640)

Mme Rachael Thomas: Madame Tait, je tiens à souligner que c'est intéressant pour moi. Vous dites que ce sont les paramètres, que le nombre de téléspectateurs de CBC/Radio-Canada a diminué de moitié depuis que vous avez pris la tête de la chaîne en 2018. Il a diminué de moitié, alors je trouve intéressant que vous accordiez des primes — ou des primes de rendement — alors qu'en fait, les résultats de la SRC sont les plus médiocres qu'elle ait jamais connus. Les primes ne cessent d'augmenter, elles montent en flèche, mais le rendement, sur lequel vous dites que les primes accordées sont basées, est en fait en baisse significative.

Mme Catherine Tait: Si vous le permettez, madame la présidente, j'aimerais rectifier les faits.

Mme Rachael Thomas: Madame Tait, ma question est la suivante: pour 2023, recevrez-vous une prime?

Mme Catherine Tait: J'aimerais apporter une correction, si vous le permettez, madame la présidente.

Tout d'abord, je ne crois pas que le chiffre était de 16 millions de dollars pour l'an dernier. Je vais demander à Marco Dubé, qui gère les personnes et la culture de notre entreprise, de corriger l'erreur commise par la députée.

Mme Rachael Thomas: Je suis désolée. Madame la présidente, par votre entremise, j'ai une question. Madame Tait, allez-vous recevoir une prime pour 2023?

Mme Catherine Tait: Je reviendrai à votre question après correction au compte rendu.

Mme Rachael Thomas: Non, mais grâce à vous, madame la présidente, la témoin sait que ses instructions ici sont de répondre aux questions qui ont été données.

La présidente: Il nous reste 27 secondes.

Mme Rachael Thomas: Elle peut corriger le compte rendu en envoyant un avis écrit si elle le souhaite.

La présidente: Vous pouvez le faire, madame Tait.

En fait, vous avez dépassé le temps imparti, madame Thomas.

Mme Rachael Thomas: Mon temps a été interrompu à de nombreuses reprises parce que la témoin ne voulait pas répondre à ma question.

Elle est très simple. Recevra-t-elle une prime en 2023?

Mme Catherine Tait: Ce n'est pas à moi de décider si j'obtiens une prime ou non.

Soyons clairs. Le rendement...

La présidente: Je vous remercie. C'est tout le temps que je peux vous accorder.

Je me tourne vers le Parti libéral pour six minutes. Mme Hepfner aura la parole pour quatre minutes et Mme Gainey, pour deux.

Allez-y, madame Hepfner.

Mme Lisa Hepfner (Hamilton Mountain, Lib.): Merci, madame la présidente.

Merci à l'équipe de CBC/Radio-Canada d'être venue pour répondre à nos questions de nouveau.

Je voudrais revenir sur les primes des cadres supérieurs. Madame Tait, je pense que vous avez parlé du privilège, et c'en est vraiment un, de diriger et d'assurer la gérance d'une société d'État, d'une institution publique et, d'autant plus, d'une institution médiatique comme CBC/Radio-Canada qui joue vraiment un rôle essentiel dans notre démocratie. Pour diriger une organisation médiatique aussi vaste et complexe, je suis certaine qu'il faut des gens très talentueux aux commandes et il faut des exécutants. Vous devez être en mesure d'attirer ces ressources humaines, mais à l'heure actuelle, des centaines de vos collègues sont confrontés à des licenciements, alors ne pensez-vous pas qu'il est juste que nous posions ces questions sur la rémunération des cadres supérieurs alors que tant de journalistes et de gens qui font le vrai travail sur lequel les Canadiens comptent sont confrontés à l'incertitude et à l'instabilité dont vous avez fait état dans votre déclaration?

Mme Catherine Tait: Je comprends parfaitement le point de vue des députés. Tout ce que je dirais, comme je l'ai répété à maintes reprises, et nous avons fait une déclaration publique à ce sujet, c'est que toutes les options seront envisagées dans une procédure en bonne et due forme. Si nous dirigeons une société dotée de 1,8 milliard de dollars et que nous ne respectons pas les procédures, les règles et les directives du conseil d'administration, c'est le chaos. Nous avons mis en place une procédure. La rémunération au rendement est liée à des objectifs, qui sont mesurés. À la fin de l'exercice financier, c'est-à-dire à la fin du mois de mars, le conseil d'administration tranchera et nous verrons si notre situation financière s'améliore.

Pour être très claire, notre annonce de décembre était une estimation, une prévision, et nous étions... Dans un souci de transparence avec nos employés, parce que nous entamons des négociations avec notre principal syndicat anglophone, la Guilde des médias canadiens, nous nous devons d'être transparents afin de respecter ce processus de négociation.

Pour être claire, les estimations ne sont pas des chiffres réels. Nous saurons d'ici la fin du mois de mars où nous en sommes. Le conseil d'administration examinera notre rendement et prendra la décision.

Mme Lisa Hepfner: Pouvez-vous me parler de votre point de vue sur la rémunération? Les institutions publiques comme CBC/Radio-Canada devraient-elles être en concurrence directe avec le secteur privé?

Mme Catherine Tait: Vous soulevez deux enjeux différents.

Mme Lisa Hepfner: Je parle de la rémunération.

Mme Catherine Tait: La rémunération des cadres est fixée à 50 % de la moyenne, donc, ce n'est pas comme si les cadres étaient rémunérés à l'échelle du gouvernement.

Je peux demander à Marco Dubé de nous donner plus de détails à ce sujet.

M. Marco Dubé (chef de la transformation et vice-président principal, Personnes et culture, CBC/Radio-Canada): Nous avons un régime incitatif à court terme. Lorsque nous parlons de concurrence, en tant qu'organisation responsable, en tant que radiodiffuseur public qui offre des services à tous les Canadiens, nous devons effectivement disposer des ressources humaines nécessaires pour offrir ces services.

• (1645)

Notre cadre de rémunération tient compte de toutes sortes d'éléments. Nous avons un important effectif syndiqué pour lequel les contrats prévoient des heures supplémentaires. Pour les personnes non affiliées, nous avons un régime d'incitation à court terme qui est lié à des objectifs de rendement. Si elles réalisent ces objectifs à la fin de l'exercice, le conseil d'administration décide de les rémunérer de manière adéquate par rapport au milieu, à la médiane ou à la moyenne des postes comparables dans le secteur des médias ou d'autres sociétés d'État.

La présidente: Merci beaucoup.

Merci, madame Hepfner.

Anna Gainey, vous disposez de deux minutes.

[Français]

Mme Anna Gainey (Notre-Dame-de-Grâce—Westmount, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins de leur présence aujourd'hui.

La Loi sur la radiodiffusion stipule clairement que CBC/Radio-Canada doit s'efforcer d'être de qualité équivalente en français et en anglais, refléter la situation et les besoins particuliers de chaque communauté de langue officielle, y compris les besoins et les intérêts spécifiques des communautés de langue officielle en situation minoritaire, tout en répondant aux besoins particuliers des différentes régions du Canada.

Quelles mesures avez-vous prises pour vous assurer que les mesures d'économies que vous avez récemment annoncées respectent ce mandat?

Mme Catherine Tait: Nos obligations, surtout en ce qui concerne la promotion, la protection et la pérennité de la langue française, sont au cœur de toutes nos actions. Nous respectons nos obligations provenant du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, mais aussi celles découlant de la nouvelle Loi sur les langues officielles.

Il faut comprendre aussi que les crédits parlementaires sont répartis à raison d'à peu près 56 % pour CBC et 44 % pour Radio-Canada.

[Traduction]

La présidente: Il vous reste 20 secondes.

[Français]

Mme Catherine Tait: Quand on considère la totalité de nos sources de revenus, c'est 54 % pour CBC et 46 % pour Radio-Canada. Cette proportion reflète une quasi-parité, si je peux m'exprimer ainsi.

En ce qui concerne les compressions à CBC/Radio-Canada, notre approche est de regarder les deux différents marchés. Si le temps le permet plus tard, je vais inviter mes deux collègues à expliquer un peu cette approche.

[Traduction]

La présidente: Je vous remercie. C'est tout.

Je passe au prochain intervenant, du Bloc québécois, Martin Champoux.

Vous disposez de six minutes. Allez-y, monsieur Champoux.

[Français]

M. Martin Champoux (Drummond, BQ): Merci, madame la présidente.

Bonjour à vous quatre.

Madame Tait, avant de partir pour le temps des Fêtes, selon les informations dont nous disposons sur ce qui s'en venait pour les gens de CBC/Radio-Canada, 800 postes allaient être supprimés, dont 200 étaient des postes déjà vacants qui ne seraient pas pourvus. Le reste des suppressions de postes allait être partagé également entre CBC et la Société Radio-Canada.

Le temps des Fêtes vous a-t-il fait réfléchir un peu sur cette position? Est-ce que vous continuez de penser que c'est la façon correcte d'appliquer les restrictions budgétaires?

Mme Catherine Tait: Comme je viens de le dire, il faut regarder l'ensemble des compressions. Il est question des postes, bien sûr, mais aussi des dépenses pour la production indépendante.

Pour CBC, nous proposons des compressions budgétaires de 25 millions de dollars; pour Radio-Canada, c'est 15 millions de dollars. Il s'agit d'une différence d'à peu près 20 % pour l'ensemble des compressions à CBC/Radio-Canada. Il y a quand même une différence entre les deux.

Si vous le voulez, Mme Meloul...

M. Martin Champoux: En fait, j'aimerais parler d'une autre chose.

Ne le prenez pas mal, madame Meloul, mais nous avons peu de temps de parole et j'ai beaucoup de questions à poser.

Je veux aussi parler des suppressions de postes, des compressions visant le personnel. Ça aussi, c'est préoccupant. En fait, c'est probablement la chose qui inquiète le plus les employés du diffuseur public présentement.

D'une part, on annonce qu'il y aura des compressions de chaque côté, tant à CBC qu'à Radio-Canada, en nombre égal. C'est déjà décrié, comme vous l'avez bien entendu.

D'autre part, il y a l'incertitude: on ne sait pas à quel moment ça va arriver, si ça va arriver et à qui ça va arriver. Cela crée un climat invivable au sein même de Radio-Canada, et c'est probablement la même chose du côté de CBC.

Pensez-vous que c'est une bonne façon d'aller de l'avant, alors que le contexte dans le secteur des médias d'information et des variétés est extrêmement instable et changeant?

• (1650)

Mme Catherine Tait: À mon avis, il vaut mieux être transparent et faire part aux employés de la réalité de notre déficit structurel. Voilà le problème que nous avons. Nous sommes là pour demeurer ouverts. Nous devons au moins travailler avec nos équipes afin de trouver la meilleure façon de travailler dans les limites du budget que nous avons.

M. Martin Champoux: Je comprends, mais, quand on annonce à son équipe qu'on va supprimer 250 emplois, je ne pense pas que ça annonce une grande stabilité et que ça suscite chez elle une grande intention de collaborer. C'est plutôt inquiétant; c'est plutôt l'inverse qui se produit.

Je vais vous parler de la différence qu'il existe entre CBC et la Société Radio-Canada sur le plan de la télévision généraliste. Je sais que les activités sont très diversifiées, mais parlons de la télévision, notamment de la différence en matière de parts de marché. Vous n'êtes pas sans savoir que les parts de marché de CBC et celles de Radio-Canada sont à des années-lumière les unes des autres, malgré un financement plus grand pour CBC. Elles sont de 23 % pour Radio-Canada et de 4,4 % pour CBC. Je vois là un signe important à considérer.

Parmi les 10 émissions les plus regardées au Canada l'automne dernier, combien venaient de stations de télévision francophones, d'après vous?

Mme Catherine Tait: Je pense que c'est 10 sur 10.

M. Martin Champoux: C'est 9 sur 10.

Mme Catherine Tait: Ah, voilà.

M. Martin Champoux: Parmi ces 10 émissions, combien ont été produites par Radio-Canada, d'après vous?

Mme Catherine Tait: Je crois que c'est 6 ou 4.

M. Martin Champoux: C'est exact, c'est 6.

Mme Catherine Tait: Voilà.

M. Martin Champoux: Ça vous montre un peu à quel point, au Québec particulièrement, mais aussi dans la francophonie partout ailleurs au Canada, les gens sont attachés à ce véhicule pour promouvoir la culture, qui a besoin d'être protégée et soutenue. C'est aussi de cette façon que les francophones et les Québécois se reconnaissent à travers la télévision. Ils ne se reconnaissent pas dans la télévision américaine, contrairement au Canada anglais. Je ne dis pas que la télévision américaine reflète exactement ce qu'est le Canada anglais, mais il y a plus de similitudes que pour les Québécois.

Prenez-vous cela en considération quand vous prenez des décisions comme celles que vous semblez vous apprêter à prendre, soit sabrer de cette façon les services français de Radio-Canada?

Mme Catherine Tait: Absolument, nous prenons tout ça en compte.

Il faut dire que, si on regarde les parts de marché de CBC, de CTV et de Global dans le marché anglophone, ça s'élève à 20 % du marché.

Nous savons très bien que le marché anglophone est fragmenté et hyper compétitif. Il faut regarder l'ensemble des services de CBC: nous sommes numéro un dans 17 marchés sur 22 pour la radio de CBC, et numéro un aussi pour les services numériques.

Bien sûr, le succès de la télévision pour le marché francophone est formidable. De plus, c'est très rare; dans tout le monde, il y a très peu de marchés qui connaissent ce genre de succès. Il faut absolument le protéger, et...

M. Martin Champoux: Absolument, mais ce n'est pas ce que vous faites.

Mme Catherine Tait: ... c'est la raison pour laquelle Radio-Canada garde ses propres revenus gagnés dans ses marchés. L'entière des revenus gagnés pour la télévision de Radio-Canada est gardée par l'équipe de Radio-Canada.

M. Martin Champoux: Je l'espère, bien franchement.

Mme Catherine Tait: Je le précise parce qu'il y a une perception selon laquelle les revenus sont partagés, alors que ce n'est pas du tout le cas. Les deux services gardent leurs propres revenus commerciaux.

M. Martin Champoux: Est-ce que vous trouvez que Radio-Canada est suffisamment financée présentement pour mener à bien sa mission de servir les régions francophones au Québec et au Canada, tant pour ce qui est des émissions d'information que pour ce qui est des émissions de variétés? Pensez-vous que, après les compressions budgétaires qui s'en viennent, on pourra continuer d'offrir ces services aux Québécois et aux Canadiens?

[Traduction]

La présidente: Pourrions-nous avoir une réponse brève, s'il vous plaît. Nous avons dépassé le temps imparti.

[Français]

Mme Catherine Tait: Je vais demander à Mme Meloul de répondre à cette question.

[Traduction]

La présidente: Madame Meloul.

[Français]

Mme Dany Meloul (vice-présidente principale, Radio-Canada, CBC/Radio-Canada): Merci, madame la présidente et monsieur Champoux.

Nous faisons vraiment très attention. Dans le cadre de ce processus, nous prenons le temps nécessaire pour déterminer où effectuer des compressions. Par exemple, il y a du contenu ou de la programmation qui tire à sa fin, ce qui est normal. Cela arrive chaque année. Certaines émissions ne seront pas renouvelées. L'important, c'est de s'assurer que l'ampleur de la couverture et du divertissement...

[Traduction]

La présidente: Merci, madame Meloul. Vous pourrez approfondir votre réponse à une autre occasion. Nous avons largement dépassé le temps imparti pour cette question.

Je cède la parole au député néo-démocrate, Peter Julian, pour six minutes.

• (1655)

[Français]

M. Peter Julian (New Westminster—Burnaby, NPD): Merci beaucoup, madame la présidente.

Je veux remercier les gens de CBC/Radio-Canada pour leur journalisme de qualité. Nous avons justement discuté, le 2 novembre, de l'importance de la Loi sur la radiodiffusion pour contrer la désinformation venant de l'extrême droite qui tente souvent d'inonder notre pays. Alors, je félicite grandement les journalistes.

Quand vous êtes venue le 2 novembre, madame Tait, vous ne nous avez pas donné la moindre indication qu'il y aurait possiblement des compressions. Or, vous venez de dire, dans votre témoignage, que vous aviez fait part de la situation à vos employés en octobre.

Quand vous êtes venue devant notre comité en novembre, saviez-vous déjà qu'il y aurait en décembre une annonce de cette ampleur, soit des compressions de l'ordre de 10 %?

Mme Catherine Tait: Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous avons annoncé à nos employés au début d'octobre que nous avions un problème de déficit pour l'année 2024-2025. Avant même notre comparution devant votre comité, j'avais parlé largement de ce problème devant la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, lors d'un discours intitulé « Imaginer un monde sans Radio-Canada ». C'était donc très clair que j'avais cette inquiétude. C'était dans les médias. Je ne l'ai pas souligné à notre rencontre du 2 novembre parce que nous parlions alors d'un autre sujet, comme vous vous en souvenez.

M. Peter Julian: Oui, mais vous comprenez aussi que nous avons été bouleversés d'entendre, quelques semaines plus tard, l'annonce de ces compressions.

Avez-vous eu des discussions de quelque nature que ce soit avec le gouvernement fédéral sur la meilleure façon de soutenir CBC/Radio-Canada depuis ce temps, ou depuis qu'il est devenu évident que ces problèmes vont engendrer des compressions?

Mme Catherine Tait: Absolument. Nous avons des discussions avec le gouvernement régulièrement. Nous parlons de nos budgets, de nos défis et, surtout, du déficit structurel qui existe depuis cinq ans. Quand j'ai vu, avec mon équipe, que nous allions avoir un problème pour l'année 2024-2025, j'ai alerté le gouvernement au mois de juillet. Depuis, nous avons parlé plusieurs fois du défi que nous pose la réduction de 3,3 % du budget qui nous est alloué par le gouvernement fédéral. Nous avons aussi parlé de la nécessité de s'attaquer au déficit de 125 millions de dollars. Alors, le gouvernement est tout à fait au courant de notre problème.

M. Peter Julian: Pour l'instant, il n'y a pas de suivi de sa part.

Par ailleurs, comme je l'ai déjà mentionné à ce comité, le gouvernement fédéral continue de subventionner indirectement de grandes multinationales comme Meta et Google en dépensant 1 milliard de dollars par année pour de la publicité sur leurs plateformes, alors

qu'on a besoin de sources d'information fidèles et qu'on sait que Meta finance la désinformation. Cela me dépasse.

[Traduction]

Je voudrais revenir sur la question que Mme Thomas a soulevée à propos des primes et vous donner l'occasion d'y répondre. Il m'a semblé qu'il était un peu impoli de ne pas vous donner l'occasion de nous préciser le nombre de primes accordées aux cadres supérieurs l'an dernier. J'aurai ensuite quelques observations à faire.

Quel est le nombre réel de primes au rendement qui ont été accordées l'an dernier?

Mme Catherine Tait: Je vais demander à Marco Dubé de répondre à cette question.

M. Marco Dubé: L'an dernier, c'était en fait moins de 15 millions de dollars: 14,9 millions de dollars ont été accordés à un peu plus de 1 100 personnes non affiliées qui ont contribué au rendement du radiodiffuseur public.

M. Peter Julian: Vous pouvez donc comprendre la réaction des Canadiens, la mienne et celle de beaucoup d'entre nous lorsqu'une institution très importante supprime des postes essentiels pour fournir l'information aux Canadiens, pour nous raconter des histoires sur nous et sur d'autres régions du pays, mais qu'en même temps nous constatons qu'une importante rémunération au rendement est accordée.

Vous avez dit plus tôt dans votre témoignage que c'est une décision du conseil d'administration, mais étant donné le rendement de la société et les compressions, pouvez-vous nous assurer que la recommandation serait de ne pas maintenir cette rémunération au rendement, à un moment où nous devons vraiment veiller à ce que les ressources soient affectées au journalisme de première ligne et à ce que les Canadiens apprennent à se connaître les uns les autres?

• (1700)

Mme Catherine Tait: Je pense avoir dit très clairement qu'un processus d'évaluation permet d'évaluer non seulement les cadres supérieurs, mais aussi les gestionnaires et les employés non syndiqués à CBC/Radio-Canada, et que l'équipe et le conseil d'administration respecteront ce processus. Cela signifie qu'à la fin de l'exercice financier, qui n'est pas l'année du déficit structurel puisque le budget de l'exercice en cours est équilibré, ils auront l'occasion d'examiner la situation et nous disposerons de toute l'information nécessaire pour évaluer le portrait financier de l'an prochain, et c'est à ce moment-là qu'ils prendront cette décision.

Ce n'est pas ma décision et je crains de ne pas pouvoir vous donner l'assurance que vous souhaitez.

M. Peter Julian: Vous pouvez comprendre la réaction du public lorsqu'il voit des coupes dans les services et les primes anticipées ou les primes qui semblent susceptibles d'être accordées, à ce stade. Vous pouvez comprendre la réaction des Canadiens.

Mme Catherine Tait: Je peux comprendre les inquiétudes des gens, bien sûr.

J'aimerais ajouter que nous avons une...

La présidente: Répondez aussi brièvement que possible, madame Tait.

Mme Catherine Tait: ... masse salariale de 950 millions de dollars et une rémunération au rendement des cadres de 15 millions de dollars, ce qui représente proportionnellement un chiffre extrêmement faible. Nous devons retenir nos gestionnaires talentueux, et pas seulement les journalistes. Il est certain que nous honorons leur travail et que nous voulons le soutenir, mais nous...

La présidente: Merci beaucoup, madame Tait. Notre temps est écoulé.

Je passe à un deuxième tour, de cinq minutes.

Je donne d'abord la parole à Luc Berthold, du Parti conservateur.

Monsieur Berthold, vous disposez de cinq minutes.

[Français]

M. Luc Berthold (Mégantic—L'Érable, PCC): Merci, madame la présidente.

Bonjour, madame Tait. Je suis heureux de vous revoir au Comité.

Madame Tait, vous avez précisé tout à l'heure que les primes totalisaient 15 millions de dollars; pour notre part, nous parlions de 16 millions de dollars, ce qui représente une moyenne de 13 545 \$ pour chacune des 1 100 personnes ayant reçu des primes. Sous cet angle, nos chiffres sont à peu près les mêmes. Je pense que c'est important de préciser que nous n'étions pas tout à fait à côté de la plaque. Ça demeure de l'argent qui ne servira pas à éviter l'abolition de postes.

J'aimerais que vous m'expliquiez le principe derrière votre décision. Vous avez dit tout à l'heure que les crédits parlementaires étaient répartis à raison de 56 % pour CBC et de 44 % pour Radio-Canada, alors que, pour les revenus publicitaires, c'était 54 % pour CBC et 46 % pour Radio-Canada. Puisque c'est à peu près égal, selon vous, vous effectuez des coupes de manière égale de chaque côté. Il y a cependant une différence. Si vous n'appliquez pas cette présumée équivalence, jusqu'à 25 employés de Radio-Canada ne perdraient pas leur emploi.

Mme Catherine Tait: Si je peux me permettre, ce n'est pas du tout notre approche. Je peux expliquer l'approche de l'équipe. Chaque secteur analyse et regarde ses services et les besoins de ses marchés.

Nous en sommes arrivés à parler de 250 postes, mais il faut dire tout d'abord que c'est une prévision. Nous ne savons pas si ce sera effectivement 250 postes. Nous nous attendons toujours à ce qu'il y ait une amélioration dans le marché...

M. Luc Berthold: C'est cependant ce que vous avez dit. Vous avez donc créé une inquiétude chez les employés de Radio-Canada en disant que 250 postes seraient abolis. Compte tenu des chiffres, nous nous serions attendus à 56...

Mme Catherine Tait: Ça touche aussi les employés de CBC.

M. Luc Berthold: Oui, mais nous nous serions attendus à une répartition au moins équitable en fonction des revenus et des crédits. Malheureusement, ce n'est pas l'annonce que vous avez faite.

En ce qui concerne les primes, sur combien de critères d'évaluation vous basez-vous, en tout, pour verser ou non une prime de performance?

M. Marco Dubé: Alors, notre programme est construit...

M. Luc Berthold: Je veux juste un nombre.

M. Marco Dubé: ... de la façon suivante. Il y a deux sections dans notre programme: une partie individuelle et une partie qui vise les objectifs de l'entreprise. Ces objectifs sont revus annuellement par le conseil d'administration...

M. Luc Berthold: Monsieur Dubé, je ne veux pas que vous m'expliquiez tout le programme. Je n'ai pas le temps; je n'ai que cinq minutes.

Tout à l'heure, Mme Tait a pris la peine de dire que les cibles n'avaient pas été atteintes dans le cas de deux indicateurs et que, par conséquent, les primes de rendement avaient été réduites.

Donc, combien y a-t-il d'indicateurs?

M. Marco Dubé: Nous avons sept indicateurs pour l'entreprise. Ce sont des indicateurs par lesquels nous mesurons, par exemple, la performance numérique de l'entreprise, la performance de la radio de l'entreprise ou la performance des revenus de l'entreprise.

M. Luc Berthold: À ce jour, combien des sept cibles ont été atteintes?

M. Marco Dubé: Présentement, l'année financière n'est pas terminée. Nous pourrions vous dire ça après le 31 mars.

M. Luc Berthold: Je vois difficilement comment, sans prévisions, vous pouvez dire, à la fin d'une année, que vous ne voulez pas faire de déficit. Vous devez bien avoir une idée des objectifs qui seront atteints ou non.

• (1705)

M. Marco Dubé: Nous croyons bien être en mesure d'atteindre les cibles d'un certain nombre de ces indicateurs. Il y a encore quelques mois avant la fin de l'année financière. Nous faisons face à une situation financière difficile. Il y a un déficit structurel contre lequel nous nous battons depuis longtemps. Cela exerce de la pression sur notre capacité à atteindre nos objectifs et à offrir nos services aux Canadiens.

Donc, après la fin de l'année financière, nous serons en mesure de vous en dire plus.

M. Luc Berthold: Est-ce exact qu'en 2022-2023, il n'y a pas un seul objectif qui a été atteint?

M. Marco Dubé: En 2023, il y a deux indicateurs dont la cible n'a pas été atteinte. Cela a eu une incidence sur les sommes qui ont été versées aux personnes.

Je veux rappeler que le programme de rémunération incitative fait partie de la rémunération complète des gens que nous embauchons, chez nous.

M. Luc Berthold: Oui, Mme Tait nous l'a expliqué tout à l'heure.

Je suis toutefois perplexe de voir que les services français de Radio-Canada, malgré leur très forte pénétration de marché, leurs cotes d'écoute élevées et leur importante enveloppe budgétaire dans l'ensemble, vont subir des compressions. Il me semble qu'un diffuseur devrait être jugé en fonction du nombre de personnes qu'il est capable d'atteindre. Malheureusement, nous ne sentons pas cette reconnaissance de la part de CBC/Radio-Canada.

[Traduction]

La présidente: Il vous reste 30 secondes.

[Français]

Mme Catherine Tait: Nous sommes très reconnaissants. Toutefois, cette année, il y a eu une chute importante dans le marché publicitaire au Québec. C'est la raison pour laquelle nous avons vu les mises à pied à TVA. C'était très grave.

Au sujet de nos indicateurs pour l'année en cours, nous prévoyons déjà qu'il y aura un déclin des chiffres liés à la publicité, surtout dans le marché francophone. Telle est la situation réelle cette année.

M. Luc Berthold: Donc, les vendeurs de publicité n'atteindront pas la cible de leur indicateur de rendement clé et n'auront pas leurs primes.

[Traduction]

La présidente: Merci. Nous avons dépassé le temps imparti. Je suis désolé, monsieur Berthold.

Nous passons maintenant au Parti libéral et à Michael Coteau.

Monsieur Coteau, vous disposez de cinq minutes.

M. Michael Coteau (Don Valley-Est, Lib.): Merci, madame la présidente.

Madame Tait, je vous remercie d'être venue.

J'aimerais dire d'abord que, comme beaucoup de gens dans la salle, je pense, je suis un grand partisan de CBC et du travail que vous faites. J'ai beaucoup de respect pour les personnes qui travaillent à la société nationale de radiodiffusion et pour le travail qu'elles accomplissent pour diffuser l'information, surtout à une époque où la désinformation règne et face aux nombreux défis qu'il faut surmonter pour renseigner les gens. Je tiens à le dire d'emblée, car je pense que c'est important. Je suis conscient de la valeur de l'organisation.

Le défi auquel nous sommes confrontés en tant que Canadiens en général est que le monde change et que nous traversons une période difficile en raison du ralentissement de l'économie post-COVID. Les défis sont nombreux. Beaucoup d'entreprises et certains secteurs sont aux prises avec de très grandes difficultés, en particulier votre secteur.

Je sais que votre situation est exceptionnelle. Vous pouvez parfois vous comparer aux autres radiodiffuseurs. Je pense que vous avez comparé la rémunération, le travail qu'ils font et des choses du genre, et leur fonctionnement de ce point de vue, mais vous êtes également financés par des fonds publics et parfois, vous ne pouvez pas vous comparer à ces organisations. C'est un peu difficile d'être dans cette situation.

Le ton est important en ces temps difficiles, et lorsque les Canadiens voient 16 millions de dollars s'envoler en primes, c'est dur à digérer, surtout lorsque des coupes sont annoncées. En général, on accorde des primes lorsque les choses vont bien, lorsque le monde va bien et que l'organisation va bien. Les choses vont bien et on distribue des primes. C'est la nature même d'une prime, pour reconnaître que les choses vont bien, mais les choses ne vont pas bien. À environ 75 000 \$ par an, les 16 millions de dollars représentent un tiers des emplois supprimés, soit 200 emplois. Deux cents emplois à 75 000 \$ représentent environ 16 millions de dollars, soit près d'un tiers du problème si on prend une moyenne de 75 000 \$ par emploi.

Pour nous, il est difficile d'accepter que des primes soient versées lorsque la situation est difficile. Je sais que vous avez dit que la décision revient au conseil d'administration qui doit appliquer un ensemble de critères, mais vous êtes la PDG. À tout moment, vous pouvez faire une recommandation au conseil d'administration. Envisageriez-vous de demander au conseil d'administration de revoir la structure des primes à CBC?

Mme Catherine Tait: J'envisagerai certainement tous les scénarios, mais nous avons un régime en place. Tout d'abord, il ne s'agit pas de cadeaux frivoles donnés à Noël. Il s'agit d'une rémunération au rendement.

Pour une personne qui gagne, disons, 80 000 \$, une partie de ce salaire est retenue. C'est la rémunération au rendement. Il ne s'agit pas d'un montant supplémentaire. Nous avons conclu un contrat avec cette personne pour un montant de 80 000 \$. Disons que 7 000 \$ sont retenus jusqu'à la fin de l'exercice. Si la personne offre un bon rendement et si la société est performante, la personne touche 100 % de la somme. Si nous n'atteignons pas nos objectifs, elle reçoit moins. C'est pourquoi la prise d'une telle décision au milieu de l'exercice serait...

• (1710)

M. Michael Coteau: Je suis désolé. Veuillez m'excuser de vous interrompre, mais je dispose de tellement peu de temps. C'est un défi pour tous les membres du Comité.

Je comprends le processus, et cela semble raisonnable sous un certain angle lorsque vous vous situez au bas de l'échelle. Pourriez-vous peut-être penser à ceux qui gagnent plus de 200 000 \$? Pourriez-vous envisager de recommander un changement de structure?

Par exemple, je sais qu'à l'échelon supérieur, il est possible d'obtenir une prime de 28 %, je crois, à environ 120 000 \$. Pourriez-vous envisager d'examiner le cas de ceux qui gagnent plus de 200 000 \$ et donner le ton pour que les Canadiens puissent dire: « Vous savez quoi? Nous sommes d'accord, c'est une approche raisonnable? » Comme PDG, envisageriez-vous de retourner au conseil d'administration et lui dire: « Peut-être devrions-nous envisager un changement cette année, alors que la situation n'est pas aussi reluisante qu'elle pourrait l'être? »

Mme Catherine Tait: Comme je l'ai dit dans ma déclaration préliminaire, nous avons mis en place une procédure. Nous le respectons, et pour répondre à votre question...

M. Michael Coteau: Je comprends. Je vous demande si vous envisageriez de modifier cette procédure.

La présidente: Il vous reste 30 secondes.

Mme Catherine Tait: ... et j'ai déclaré publiquement que toutes les options sont envisagées.

M. Michael Coteau: La réponse est oui, vous l'envisageriez?

Mme Catherine Tait: Toutes les options sont envisagées. À la fin de l'exercice...

M. Michael Coteau: Cela signifie que oui, vous l'envisagerez?

Mme Catherine Tait: ... nous examinerons toutes nos options, oui.

M. Michael Coteau: Très bien, je vous remercie. Je pense que les Canadiens souhaitent...

La présidente: Il vous reste 17 secondes, monsieur Coteau.

M. Michael Coteau: Oui, il me reste quelques secondes, n'est-ce pas?

La présidente: Oui, il vous reste 17 secondes.

M. Michael Coteau: Je pense que les Canadiens veulent simplement savoir si nous sommes prêts à tenir compte de l'attitude de la nation à ce stade. C'est tout.

Je vous remercie.

La présidente: Merci beaucoup.

Je cède la parole à Martin Champoux, du Bloc québécois, pour deux minutes et demie.

[Français]

M. Martin Champoux: Merci, madame la présidente. Ça passe très vite, deux minutes et demie.

Je veux revenir sur la dernière réponse que j'ai obtenue quand j'ai dit à Mme Tait que les coupes de cette ampleur allaient difficilement permettre à la société d'État de remplir son mandat au Québec et auprès des communautés francophones hors Québec.

Mme Meloul m'a répondu que certaines émissions actuellement en ondes ne seraient simplement pas reconduites. Ce n'est rien pour rassurer vraiment les gens des communautés francophones un peu partout, y compris les Québécois et les Québécoises, qui tiennent à leur télévision et à leurs émissions. Je m'inquiète pour les émissions de variétés. Évidemment, je m'inquiète aussi, à plus forte raison dans le contexte actuel, pour l'information régionale. Celle-ci est mise à mal. On voit des radios qui en arrachent. On voit des journaux, et particulièrement des hebdomadaires, qui en arrachent. On voit des quotidiens qui cessent la publication papier. L'industrie médiatique et l'industrie du journalisme sont en péril.

Quand Mme Meloul me dit, en toute bonne foi, j'en suis convaincu, que des émissions ne seront tout simplement pas reconduites, c'est bien un signe que d'autres choses risquent aussi de passer dans le tordeur. Ce n'est pas rassurant.

Ce que les Québécois veulent entendre, ce qui les rassurerait, ce serait qu'on reconnaisse que la Société Radio-Canada est dans une situation et un contexte d'exploitation différents de ceux de CBC et qu'elle doit être traitée indépendamment de CBC pour ce genre de décisions.

Je ne dis pas que les services fournis en français doivent être entièrement épargnés dans le contexte actuel. Bien évidemment, c'est toute l'industrie qui doit s'adapter. D'ailleurs, le mandat du diffuseur public sera certainement révisé prochainement. On pourra alors examiner son mode de financement, entre autres choses.

Quoi qu'il en soit, ce qui importe de savoir présentement, c'est la façon dont vous allez rassurer les Québécois et les Québécoises sur l'avenir de leur télévision, sur la couverture régionale en français assurée par les services d'information de Radio-Canada. On n'entend rien de rassurant, rien pour apaiser les craintes et pour confirmer que vous comprenez la différence, la spécificité du Québec, l'importance du rôle de la société d'État, de Radio-Canada, dans cet univers.

[Traduction]

La présidente: Il vous reste 30 secondes.

[Français]

M. Martin Champoux: Je vous laisse répondre, madame Tait.

Mme Catherine Tait: Est-ce que je peux demander à Mme Meloul de compléter sa réponse de tout à l'heure?

M. Martin Champoux: Certainement.

Je suis désolé, j'ai pris beaucoup de temps.

Mme Catherine Tait: Je pense qu'elle a été interrompue au milieu d'une phrase. Il serait bien qu'elle puisse continuer sa réponse.

M. Martin Champoux: Nous pourrions aussi continuer à mon prochain tour de parole.

Mme Dany Meloul: Je répondrai avec plaisir.

Je voudrais seulement être claire à propos d'une chose...

[Traduction]

La présidente: Maintenant, représentant le NPD, nous cédon la parole à Peter Julian pour deux minutes et demie.

[Français]

M. Martin Champoux: Madame la présidente, j'ai calculé qu'il me restait encore une quinzaine de secondes.

Mme Catherine Tait: N'avons-nous pas le droit de répondre?

[Traduction]

La présidente: Non, en réalité, vous avez légèrement dépassé le temps imparti, mais ce n'est pas grave, presque tout le monde a fait de même, alors je vais vous laisser répondre très brièvement, madame Meloul.

• (1715)

[Français]

M. Martin Champoux: Je vous en remercie, madame la présidente.

Mme Dany Meloul: Merci beaucoup.

Je tiens à vous dire que nous prenons très au sérieux le rôle de Radio-Canada, qui consiste à servir tous les Canadiens de langue française en matière d'information et de divertissement, mais aussi à soutenir l'écosystème des médias, qui est fragile, particulièrement dans les régions. Ça veut dire que nous devons nous assurer que des productions de Winnipeg ou de Moncton sont diffusées sur les ondes de Radio-Canada.

Pour ce qui est des coupes, nous avons le même déficit structurel dans nos budgets, et il faut qu'il soit équilibré aussi. C'est un choix que nous avons fait.

[Traduction]

La présidente: Merci, madame Meloul. Je vous demanderais de conclure, si vous le voulez bien.

[Français]

Mme Dany Meloul: Nous avons choisi de faire moins de coupes dans la production indépendante.

[Traduction]

La présidente: Merci beaucoup.

Peter Julian a maintenant la parole pour deux minutes et demie.

[Français]

M. Peter Julian: Le message que nous venons d'entendre de la part d'au moins trois partis autour de la table, c'est qu'il est important de mettre de côté les primes, de mettre l'accent sur les postes journalistiques et de maintenir ce réseau partout au pays. C'est essentiel. J'espère que le message que vous retiendrez de notre comité, c'est qu'il est important d'investir là où les Canadiens et les Canadiennes pourront en bénéficier le plus.

Cependant, un des partis politiques ici prône la destruction de CBC et prétend que Radio-Canada peut survivre sans CBC. Ce n'est pas mon impression, bien au contraire. À Vancouver, par exemple, CBC et Radio-Canada partagent leurs ressources. Quand nous demandons aux journalistes d'assister à nos conférences de presse, ce qu'ils font souvent, ils sont présents pour les deux réseaux. De cette façon, la communauté francophone de la Colombie-Britannique peut avoir cette information. Le partage des ressources est donc essentiel.

Est-ce légitime de prétendre qu'on peut éliminer complètement le financement de CBC et que Radio-Canada pourra poursuivre ses activités de belle façon, malgré la destruction de CBC?

Mme Catherine Tait: C'est justement l'objet du discours que j'ai fait à Montréal: c'est impossible d'imaginer Radio-Canada sans la présence de CBC, puisque nous partageons nos infrastructures, nos édifices et l'équipement technologique. Nous partageons même nos ressources sur le plan de l'administration et des finances. Nous formons donc une seule et même entreprise, sauf pour ce qui est de la programmation, des nouvelles et des décisions relatives aux émissions et aux séries. Bien sûr, ces choses sont gérées de façon distincte. Pour tout le reste, nous partageons les infrastructures.

Bref, si on élimine CBC, il y aura des coupes beaucoup plus difficiles et beaucoup plus importantes à Radio-Canada.

M. Peter Julian: Il est donc faux de prétendre, comme le Parti conservateur le fait, que Radio-Canada va continuer ses activités de belle façon malgré l'abolition de CBC.

[Traduction]

La présidente: Merci.

Nous passons maintenant à Mme Thomas pour cinq minutes, si vous voulez bien.

Mme Rachael Thomas: Madame Tait, je viens de regarder en ligne, et comme PDG, il vous incombe de déterminer à qui vous recommanderiez d'accorder des primes et quel en serait le montant. Vous le recommandez au conseil d'administration, puis ce dernier peut alors mettre son veto, bien sûr, s'il le souhaite. Bien entendu, s'il le faisait, cela signifierait qu'il n'a pas confiance en votre leadership.

Comme le conseil d'administration a prolongé votre contrat de 18 mois, il suivrait probablement votre recommandation. Je suis simplement curieuse. L'échéance est dans deux mois. Allez-vous recommander l'octroi de primes aux cadres supérieurs?

Mme Catherine Tait: Je répondrai à cette question comme je l'ai déjà fait, c'est-à-dire que si nous atteignons les résultats prévus pour l'exercice en cours, je recommanderai que les 1 140 employés non syndiqués et non affiliés touchent leur juste rémunération, leur rémunération au rendement.

Mme Rachael Thomas: Leur juste rémunération, leur prime. Vous allez donc recommander dans deux mois que les cadres supérieurs touchent une prime.

Mme Catherine Tait: S'ils atteignent leurs objectifs...

Mme Rachael Thomas: Très bien.

Vous avez dit plus tôt que les objectifs n'ont pas été atteints les années précédentes. J'ai également vérifié en ligne, et c'est effectivement le cas. En réalité, non seulement plusieurs objectifs n'ont pas été atteints, mais la grande majorité des objectifs n'ont été atteints qu'en partie, ce qui n'a pas empêché l'octroi de primes. Com-

bien d'objectifs doivent être pleinement atteints pour que des primes soient accordées cette année?

• (1720)

M. Marco Dubé: Nous avons un régime dans lequel les objectifs peuvent être partiellement atteints, non atteints ou dépassés. Nous appliquons ce régime. Nous le présentons au conseil d'administration. À la fin de l'exercice, le conseil approuve le rendement de l'organisation.

Mme Rachael Thomas: Combien d'objectifs doivent être pleinement atteints pour que la prime soit accordée?

M. Marco Dubé: J'imagine qu'une partie des objectifs doit être pleinement atteinte pour que...

Mme Rachael Thomas: Une partie doit être pleinement atteinte.

Madame Tait, c'est vous qui faites les recommandations, alors j'aimerais que vous répondiez.

Votre recommandation sera-t-elle fondée sur l'atteinte de quelques objectifs, de quatre, six ou huit objectifs, ou de tous les objectifs?

Mme Catherine Tait: Je ne suis pas sûre que vous comprenez le fonctionnement.

Disons qu'il y a sept indicateurs de rendement. Un pourcentage de la rémunération au revenu est attribué à chacun d'eux. Par exemple, le chiffre d'affaires représente 20 %. Le chiffre d'affaires est un facteur déterminant pour la société. Si nous n'atteignons pas le chiffre d'affaires, nous n'obtiendrons pas les 20 %. Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura plus rien. C'est ce que Marco Dubé disait, que le montant accordé sera moindre.

Pour répondre à votre question, je soupçonne fortement que cette année, nous n'atteindrons pas pleinement notre objectif en ce qui concerne le chiffre d'affaires, compte tenu de mes commentaires sur le marché québécois.

Mme Rachael Thomas: Madame Tait, vous nous dites qu'il a été décidé de supprimer 800 emplois. Cette annonce a été faite le 4 décembre, juste avant Noël, ce qui est une période assez difficile de l'année pour faire une telle annonce. Vous venez de nous dire que l'intention demeure d'accorder des primes, que les indicateurs de rendement clés soient tous atteints ou non.

Mme Catherine Tait: Tout d'abord, l'annonce faite en décembre était une prévision approximative au cas où notre situation financière ne s'améliorerait pas, et la majorité des coupes — comme nous l'avons dit très clairement dans le communiqué — se produiraient au cours du prochain exercice. Nous donnions une longue marge de manoeuvre pour améliorer la situation. En fait, comme équipe de gestion, nous avons très à coeur d'améliorer les résultats et de réduire les coupes le plus possible. Plus nous avons de temps pour travailler sur un problème, plus nous avons de chances d'obtenir le résultat souhaité.

Mme Rachael Thomas: Madame Tait, voici quelques faits.

Sous votre direction, la confiance dans les médias et en particulier dans la CBC a fléchi. De moins en moins de Canadiens regardent la CBC. En fait, l'auditoire a été réduit de moitié depuis votre arrivée à la tête de la chaîne en 2018. Les recettes publicitaires ont chuté, de 31 % entre 2022 et 2023. Le nombre d'employés de la CBC gagnant un salaire à six chiffres a doublé. De plus, au cours des deux dernières années sous votre direction, plus de cent rectifications ont dû être émises concernant des reportages de la CBC.

Selon vous, avez-vous atteint les IRC et méritez-vous donc une prime cette année?

Mme Catherine Tait: Je crois avoir dit tout à l'heure que je ne suis pas soumise au régime d'incitation à court terme du reste de la société parce que je suis...

Mme Rachael Thomas: Vous n'avez pas droit à une prime de rendement?

Mme Catherine Tait: J'ai une rémunération au rendement basée sur mes objectifs, qui correspondent évidemment à ceux de la société, mais aussi à des objectifs supplémentaires qui sont...

Mme Rachael Thomas: Selon vous, avez-vous atteint les objectifs qui vous ont été fixés?

Mme Catherine Tait: Tout à fait, oui.

Vous avez décrit les tendances du secteur. Je ne contrôle pas le nombre de Canadiens qui ont abandonné la télévision pour aller sur Internet. Soit dit en passant, la baisse du nombre de téléspectateurs de la CBC que vous ne cessez de souligner est compensée par une augmentation des millions de personnes qui regardent Gem. Si vous mesurez l'auditoire, je pense que vous devez prendre en compte la totalité de l'expérience.

D'ailleurs, madame la présidente, nous avons soumis des documents pour aider le Comité à comprendre la réalité des chiffres.

Aujourd'hui, seuls 11 % des Canadiens anglais regardent uniquement la télévision. Parmi les francophones, 23 % ne regardent que la télévision. Sur le marché anglophone, 34 % des auditeurs sont uniquement en ligne. Nous avons affaire à des tendances du marché. Je ne pense pas que moi ou un membre de l'équipe de direction devrions être évalués en fonction des tendances du marché.

La présidente: Merci, madame Tait.

J'accorde une grande latitude, je pense, car notre réunion dure deux heures. Il reste une heure et j'aimerais donc obtenir des réponses à quelques questions.

J'aimerais demander à ceux qui posent des questions et à ceux qui y répondent, les témoins, d'être aussi brefs que possible pour nous permettre d'obtenir des réponses.

Je vous en remercie.

C'est maintenant le tour du Parti libéral. Taleeb Noormohamed a la parole.

• (1725)

M. Taleeb Noormohamed (Vancouver Granville, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins de leur présence.

Madame Tait, je pense que vous voyez un thème se dessiner dans les questions qui ont été posées au sujet des primes. J'ai déjà été dans votre position en tant que PDG et j'ai dû faire face à des com-

pressions, puis me demander si les cadres et d'autres personnes devaient toucher les primes.

L'un des points qu'il serait peut-être utile d'éclaircir, c'est que je pense qu'on a un peu l'impression que le problème tient davantage à la façon dont votre commentaire a été reçu qu'à ce que vous avez essayé de dire. Je pense que la plupart des gens raisonnables comprendraient que l'octroi des primes est basé sur l'atteinte ou non des critères.

Je pense que ce que les gens vous ont entendu dire, c'est que peu importe les coupes effectuées, il se pourrait qu'on accorde quand même des primes. Je pense que pour certains, cela a semblé insensible et froid, et j'espère que ce n'était pas ce que vous vouliez dire. D'après les réponses que vous avez données aujourd'hui, je ne pense pas que c'était ce que vous vouliez dire, mais je pense que pour éviter tout doute — parce que ma collègue du Parti conservateur ne vous a pas donné l'occasion de répondre — est-ce vous qui décidez qui touche des primes ou non?

Mme Catherine Tait: Pas seulement moi, non.

M. Taleeb Noormohamed: C'est le conseil d'administration qui décide, n'est-ce pas?

Mme Catherine Tait: Pardon? Je suis désolée. Je ne vous entends pas.

M. Taleeb Noormohamed: Le conseil d'administration prend la décision, n'est-ce pas?

Mme Catherine Tait: Il prend cette décision sur la base des données que nous lui présentons, oui.

M. Taleeb Noormohamed: Si la société se trouvait dans une situation financière difficile et que certains de vos cadres supérieurs avaient atteint la plupart de leurs critères, que recommanderiez-vous à votre conseil d'administration dans cette situation?

Mme Catherine Tait: Je pense que la réalité est que lorsque nous saurons où nous en sommes, nous réagirons en conséquence. Je pense qu'il est prématuré de parler de rémunération au rendement alors que, premièrement, nous ne sommes même pas à la fin de l'exercice financier et que, deuxièmement, nous ne savons pas quelle sera notre situation financière pour l'exercice suivant.

J'aimerais simplement souligner que depuis notre annonce du 4 décembre, nous avons appris que le projet de loi C-18 prévoyait un financement supplémentaire pour la CBC/Radio-Canada. Cela aura une incidence sur notre planification pour l'exercice à venir. Nous dirigeons une organisation très, très complexe, et nous sommes très vulnérables à tous les aléas du marché. J'ai bon espoir que notre situation s'améliorera, que les recettes publicitaires augmenteront et que nous serons en mesure de respecter toutes nos obligations et d'atténuer les répercussions sur la programmation et les employés.

M. Taleeb Noormohamed: Je suis très heureux d'entendre mes collègues conservateurs se préoccuper du sort des employés de la CBC/Radio-Canada, une chose rare, étant donné leur désir de tout supprimer, et j'aimerais donc me pencher un peu sur la question. L'une des choses que ceux d'entre nous qui sont profondément attachés à la CBC voudraient savoir est la suivante: comment retenez-vous, comment pouvez-vous vous assurer de convaincre les meilleurs de travailler pour la société et d'y rester?

Certes, la rémunération au rendement est l'un des éléments. Je pense que nous le comprenons tous, mais comment s'assurer que la société est un environnement, un lieu où les employés veulent travailler pour la CBC, à une époque où la société est scrutée à la loupe par le public, où elle est soumise aux tensions de la concurrence? Comment pouvons-nous nous assurer et comment pouvez-vous vous assurer que la CBC est en mesure d'attirer et de retenir les meilleurs talents pour produire le contenu que les Canadiens méritent?

Mme Catherine Tait: Eh bien, un certain nombre de facteurs entrent en jeu, et je vous remercie pour la question.

Tout d'abord, la plupart des gens, et certainement tous ceux présents à cette table, sont ici pour servir le public. La plupart d'entre nous ont quitté les médias privés pour venir travailler chez le radiodiffuseur public parce que nous avons profondément à cœur — et soit dit en passant, nous nous soucions profondément de nos employés. En partie, nous sommes ici pour la mission. Je pense que si vous posez la question à n'importe quel fidèle de la CBC et à n'importe quel Radio-Canadien, il vous dira la même chose: « La mission me tient vraiment à cœur ».

Il faut aussi comprendre que nous opérons dans un marché commercial concurrentiel. Même ici à Ottawa, les gens peuvent trouver d'autres emplois, donc si nous ne sommes pas au moins à 50 % de la rémunération moyenne, et c'est notre cible, nous ne retiendrons pas les talents. Nous l'avons constaté par le passé. Nous avons des problèmes de rétention lorsque nous n'accordons pas une rémunération compétitive. Nous questionnons ceux qui partent et la deuxième raison pour laquelle les gens quittent la CBC/Radio-Canada... La première est « J'ai une nouvelle offre d'emploi » et la deuxième est que le salaire n'est pas compétitif.

• (1730)

La présidente: Merci beaucoup.

Il vous reste sept secondes, monsieur Noormohamed. Voulez-vous ajouter quelque chose brièvement? Non? C'est bon?

M. Taleeb Noormohamed: Combien de secondes reste-t-il?

La présidente: Il vous reste sept secondes — quatre maintenant.

M. Taleeb Noormohamed: Merci, madame Tait.

La présidente: Nous allons commencer un troisième tour. Représentant le Parti conservateur, Luc Berthold a la parole pour cinq minutes.

Allez-y, monsieur Berthold.

M. Luc Berthold: Je vous remercie.

[Français]

Merci beaucoup, madame Tait.

Les gens assis derrière et moi avons tenté de trouver les sept indicateurs de rendement clés mentionnés dans le rapport annuel. Comme il y a sept sections qui comprennent plusieurs indicateurs, il est assez difficile de s'y retrouver. On peut voir qu'il y a un petit cercle vert foncé pour démontrer que la cible a été atteinte ou dépassée et un petit cercle vert pâle lorsque la cible a été partiellement atteinte. Il y a plus que sept indicateurs. Au fond, il y a 23 critères qui déterminent s'il y aura des primes ou non. C'est ce que j'essayais de vous faire dire tout à l'heure.

Malheureusement, la plupart des critères n'ont pas été totalement remplis. Il est donc très difficile de donner carte blanche et de com-

prendre pourquoi, dans les circonstances actuelles, CBC/Radio-Canada décide d'aller de l'avant, même si la performance n'est pas au rendez-vous. On le voit du côté des cotes d'écoute de CBC et des revenus publicitaires. Bien sûr, il faut tenir compte du contexte: toutes les entreprises, même les entreprises privées, font face à cette situation. Dans beaucoup d'entreprises privées, une personne n'a pas droit à la prime de rendement quand les objectifs ne sont pas atteints.

Comment allez-vous justifier auprès des Canadiens le fait de supprimer 800 postes, alors que vous allez atteindre partiellement vos objectifs et que certains vont perdre leur emploi?

Mme Catherine Tait: Je vous remercie beaucoup de votre question.

Premièrement, le rapport annuel présente les indicateurs pour CBC et Radio-Canada ensemble. Ensuite, nous les séparons et chacun a ses indicateurs de performance respectifs. De plus, il n'y a pas 23 critères. Ce sont les mêmes, mais ils sont présentés ensemble, puis séparément.

Deuxièmement, on parle de l'année prochaine. En ce qui concerne l'année 2023-2024, qui se termine à la fin du mois de mars, nous avons un budget équilibré. Nous n'avons donc pas ce problème pour l'année en cours. Nous parlons de l'année financière 2024-2025. C'est la raison pour laquelle il est prématuré de juger les résultats de l'année qui s'en vient.

Est-ce plus clair?

M. Luc Berthold: Les primes de l'an prochain vont être basées sur les résultats de cette année. Est-ce bien ce que vous dites?

Mme Catherine Tait: Non, les primes incitatives sont en lien avec le rendement de l'année passée.

M. Luc Berthold: D'accord; nous nous comprenons.

Il y a plusieurs critères sous un même point, mais il peut y avoir des variations. Une cible peut être partiellement atteinte. C'est un peu ce qui choque les gens.

J'ai eu l'occasion de discuter avec des employés de Radio-Canada. Ils sont très inquiets, madame Tait. Ils ont appris que 250 d'entre eux allaient perdre leur emploi. Ils ne savent ni qui, ni quand ni quels secteurs vont être touchés. Ils ne savent absolument rien.

Depuis cette annonce, combien d'employés ont quitté Radio-Canada d'eux-mêmes?

Mme Catherine Tait: Je vais laisser M. Dubé répondre à cette question.

M. Marco Dubé: Depuis que nous avons fait cette annonce, au mois de décembre, nous avons distribué une centaine d'avis de licenciement, tant du côté de CBC que de celui de Radio-Canada, y compris...

M. Luc Berthold: Est-ce en tout?

M. Marco Dubé: Oui, c'est en tout. Cela inclut les composantes institutionnelles. Par ailleurs, il y en a eu un peu plus à CBC qu'à Radio-Canada.

C'est là que nous en sommes, à la fin de janvier.

M. Luc Berthold: Depuis que vous avez fait cette annonce, y a-t-il des gens qui ont décidé de quitter leur emploi d'eux-mêmes après avoir vu les résultats de CBC et la situation vers laquelle on se dirige?

M. Marco Dubé: Il est important de savoir que, chaque année, environ 250 personnes quittent l'entreprise de manière volontaire. Il y a aussi des mises à la retraite, au nombre de 200. Enfin, il y avait 200 postes vacants. Il y a donc beaucoup de mouvement en ce qui concerne notre personnel.

Je suis tout à fait d'accord avec vous: il y a évidemment des employés qui sont inquiets. Les employés sont très sensibles au fait que le diffuseur public...

• (1735)

[Traduction]

La présidente: Il vous reste 30 secondes.

[Français]

M. Marco Dubé: ... fait face à un déficit structurel à long terme. La question du financement pluriannuel pour le diffuseur public n'a jamais été réglée.

M. Luc Berthold: Il me reste peu de temps de parole, et j'aimerais prendre les 10 secondes qu'il me reste pour poser une question à Mme Tait.

Madame Tait, vu la situation, ne croyez-vous pas que les cadres supérieurs de Radio-Canada devraient donner l'exemple en renonçant à leurs primes de performance?

Mme Catherine Tait: Comme je l'ai dit, à la fin de l'année, toute mesure qui s'avérera nécessaire sera envisagée, et les primes de rendement pourront aussi faire partie de ces discussions.

[Traduction]

La présidente: Merci, madame Tait.

Merci, monsieur Berthold.

Nous cédon la parole à Anju Dhillon du Parti libéral.

Vous disposez de cinq minutes, madame Dhillon.

[Français]

Mme Anju Dhillon (Dorval—Lachine—LaSalle, Lib.): Je remercie les témoins d'être ici aujourd'hui.

En décembre 2023, la Société Radio-Canada a annoncé qu'elle procéderait à des réductions budgétaires d'environ 125 millions de dollars.

D'abord, quelle proportion des réductions budgétaires est assumée respectivement par les services anglais et par les services français de CBC/Radio-Canada? Quels facteurs ont été pris en considération pour déterminer cette répartition?

Mme Catherine Tait: Parlez-vous des compressions de cette année?

Je n'ai pas parfaitement compris la question. Excusez-moi.

Mme Anju Dhillon: Je voudrais savoir si les compressions budgétaires sont réparties entre les deux services de façon égale ou non.

Mme Catherine Tait: Non, pas du tout. Je viens de préciser qu'à Radio-Canada, il y aura une réduction de 15 millions de dollars des dépenses pour la production indépendante, tandis qu'à CBC, ces compressions seront de l'ordre de 25 millions de dollars.

Je précise encore une fois que ce sont des projections. Si jamais nous obtenons du financement du gouvernement ou que nous voyons une augmentation des revenus publicitaires, nous allons

ajuster ces chiffres et, surtout, l'effet qu'ils auront sur la programmation.

Mme Anju Dhillon: C'est parfait, merci.

Quelles proportions des réductions budgétaires sont assumées respectivement par les secteurs de la radio, de la télévision et des services numériques?

Pouvez-vous expliquer cela en détail, s'il vous plaît?

Mme Catherine Tait: Nous n'avons pas ces détails en ce moment. Je suis désolée. Excusez-moi.

Mme Anju Dhillon: Je n'ai plus de questions à vous poser. Merci.

Madame la présidente, je vais partager mon temps de parole avec Mme Hepfner.

[Traduction]

La présidente: Madame Tait, vous pouvez nous les faire parvenir.

Je vous remercie.

Mme Lisa Hepfner: Je remercie, ma collègue, Mme Dhillon.

Madame Tait, je voudrais vous interroger sur vos connaissances dans votre rôle de présidente du Groupe de travail mondial pour les médias publics. En quelque sorte, vous avez le doigt sur le pouls de la situation mondiale.

Je sais que la BBC, qui est l'une des entreprises médiatiques les plus fiables et les plus créatives au monde, doit composer avec d'énormes compressions. Je pense qu'elle a fait face à la suppression de son financement indépendant. J'aimerais que vous nous parliez de ce que nous pouvons apprendre de son expérience.

Mme Catherine Tait: La BBC a été confrontée à une forte pression financière, tout comme nous. D'après mon expérience dans le monde entier, je dirais que pratiquement tous les radiodiffuseurs publics sont confrontés à la même pression. La situation n'est pas propre à la CBC/Radio-Canada. Nous traversons une crise dans le secteur des médias. Les gens se sont détournés des médias conventionnels pour se tourner vers les géants du numérique. Cela mine fondamentalement la santé financière des médias privés et notre propre capacité à garder les consommateurs canadiens attachés à nos services.

Dans le cas de la BBC, elle se trouvait au départ à un tel niveau que même pour nous, lorsque nous regardons leurs compressions, honnêtement, il semble qu'elle ne devrait pas se plaindre, mais c'est sérieux, parce qu'elle est un radiodiffuseur public de premier plan.

Pour vous donner une idée, Tim Davie, le directeur général de la BBC, m'a dit qu'ils investissaient 1 milliard de dollars par an dans le numérique. Je répète: 1 milliard de dollars par an. Nous sommes loin de disposer d'une telle somme. C'est tellement disproportionné.

Tout ce que je dirais, c'est que si vous pensez que la lutte contre la désinformation concerne tous les Canadiens, quelle que soit leur appartenance politique, le radiodiffuseur public reste l'outil le plus efficace dont nous disposons, en tant que Canadiens, pour mener cette lutte. Nous sommes le seul média national du pays.

• (1740)

Mme Lisa Hepfner: Est-il possible d'avoir une BBC de cette qualité et de ce niveau sans dépenser des milliards de dollars?

Mme Catherine Tait: Je dirais que ce que nous produisons avec le peu d'argent dont nous disposons tient du miracle: deux langues, six fuseaux horaires, huit langues autochtones, la télévision, la radio, le numérique, la diffusion en continu, l'audio. Nous accomplissons un travail spectaculaire, et nous pourrions être plus présents dans davantage de collectivités.

La CBC n'offre pas de service dans 35 collectivités du Canada anglais comptant plus de 50 000 habitants. Je pense à Sarnia, à Red Deer, à Medicine Hat, à Sault-Sainte-Marie. Toutes ces villes n'ont aucune présence de la CBC, pas un seul journaliste.

La présidente: Merci, madame Tait.

Je cède la parole à M. Champoux pour deux minutes et demie.

[Français]

M. Martin Champoux: Madame Tait, à l'automne, quand vous avez comparu devant ce comité, vous avez annoncé que 800 postes seraient abolis à CBC/Radio-Canada. Vous avez aussi annoncé les compressions de 125 millions de dollars. J'ai trouvé que c'était très maladroit et que cela créait un climat d'incertitude.

Cependant, je vous écoute maintenant nous dire que ce ne sera pas cette année, que tout va bien cette année, et que ce sont des prévisions pour l'année prochaine dans la mesure où les choses n'iront pas bien. Je commence à croire que votre sortie était très habile.

Êtes-vous en train de forcer la main au gouvernement pour vous assurer que le financement sera adapté afin que vous n'ayez pas à procéder à ces réductions budgétaires et à ces suppressions de postes à CBC/Radio-Canada l'année prochaine?

Mme Catherine Tait: C'est une question assez cynique.

M. Martin Champoux: Oui, et je l'assume.

Mme Catherine Tait: Je vais être très claire. Nous avons commencé des négociations avec la Guilde canadienne des médias, le 16 octobre. Nous sommes obligés, en vertu des règles de ce genre de négociations avec les syndicats, d'être transparents. Nous essayons d'achever ces négociations à la fin de février.

Il faut bien comprendre que, si nous n'avions pas annoncé les compressions à l'automne et que nous les avions plutôt annoncées au début de la prochaine année financière, soit au mois d'avril, après avoir terminé les négociations avec un syndicat aussi important que celui de la Guilde,

[Traduction]

il s'agit d'une affaire juridique.

[Français]

M. Martin Champoux: Si la ministre des Finances acceptait de ne pas imposer les compressions de 3,3 % dans les organismes publics paragouvernementaux et les sociétés d'État, quel serait l'effet de cette décision sur CBC/Radio-Canada?

Mme Catherine Tait: Parlez-vous des 3,3 %?

M. Martin Champoux: Oui. Si ces compressions n'avaient pas lieu, quel effet cela aurait-il sur les décisions à venir? Est-ce que l'impact serait considérable?

Mme Catherine Tait: Cela nous aiderait, tout à fait.

M. Martin Champoux: D'accord.

Que faudrait-il faire d'autre pour aider Radio-Canada à ne pas couper dans les services français, comme on entend le faire de manière égale entre les deux services?

[Traduction]

La présidente: Vous disposez de 30 secondes.

[Français]

Mme Catherine Tait: Il faudrait un investissement du gouvernement, bien sûr, pour remplacer les fonds que nous avons perdus. Il faudrait aussi une amélioration de nos revenus commerciaux, surtout dans le marché québécois.

M. Martin Champoux: Allez-vous renoncer à la part de 7 millions de dollars sur le fonds de 100 millions de dollars que Google met sur la table dans le cadre de l'entente relative au projet de loi C-18?

Mme Catherine Tait: Excusez-moi, je n'ai pas bien compris.

M. Martin Champoux: Est-ce que CBC/Radio-Canada renoncera à toucher à la part de 7 % qui lui est réservée dans le partage des 100 millions de dollars provenant de l'entente avec Google?

Mme Catherine Tait: Pourquoi?

M. Martin Champoux: Ce montant de 7 millions de dollars aurait un impact beaucoup plus grand sur l'écosystème médiatique régional du Québec et du Canada, notamment sur des publications hebdomadaires ou de petites stations de radio régionales, que sur CBC/Radio-Canada.

Mme Catherine Tait: Je viens de mentionner qu'il y a 35 villes au Canada anglais sans la présence de...

M. Martin Champoux: Ce sont des choix qui ont été faits par CBC il y a longtemps.

Mme Catherine Tait: C'est une question de ressources. Dès que nous avons réussi à économiser 2,5 millions de dollars dans le budget de voyage, nous avons déployé des ressources à CBC et nous avons embauché, l'année dernière, 16 journalistes, dont un à Lethbridge, un à Cranbrook, un à Grande Prairie.

Dès que nous avons les fonds nécessaires, nous investissons dans les postes de journaliste.

● (1745)

[Traduction]

La présidente: Je suis désolée, mesdames et messieurs. Nous avons dépassé d'une minute le temps de parole imparti à Martin Champoux. Je laisse passablement de liberté à tout le monde, car il nous reste environ 45 minutes de réunion. Nous ne tenons pas un minutage aussi serré que nous pourrions le faire, mais tout de même, si j'accorde à Martin Champoux près d'une minute supplémentaire, je vais devoir accorder la même latitude à tous les autres intervenants. Espérons que les gens continueront à s'efforcer d'être brefs et de dire ce qu'ils ont à dire dans un laps de temps très court.

Nous cédon la parole à Peter Julian.

Monsieur Julian, vous disposez de deux minutes et demie.

M. Peter Julian: Merci beaucoup, madame la présidente.

Madame Tait, il est certain que je suis d'accord avec vous sur les points que vous avez soulevés, sur la désinformation et la haine... Nous avons vu l'extrême droite et son infrastructure de propagande massive, Fox Media et Meta, qui permet, grâce à ses algorithmes, la croissance tragique de la haine toxique sous toutes ses formes, l'islamophobie, l'antisémitisme, le racisme, la misogynie, l'homophobie, la transphobie et toutes ces formes toxiques de haine.

Nous avons besoin d'une institution comme la CBC/Radio-Canada qui assure cet équilibre et présente les vraies nouvelles pour contrer la désinformation de l'extrême droite qui déferle sur l'Amérique du Nord.

Je vais souligner deux ou trois points. Tout d'abord, les subventions massives, 1 milliard de dollars par an, qui vont à Meta et Google alors que ces sociétés n'ont d'aucune façon joué un rôle dans la lutte contre la haine et la désinformation. Pensez-vous qu'il soit judicieux que le gouvernement fédéral subventionne aussi massivement et directement la publicité de Meta et de Google?

Deuxièmement, vous avez évoqué la croissance des services numériques. Vous avez mentionné le service de diffusion en continu Gem. J'aimerais que vous profitiez de l'occasion pour nous en dire plus sur le budget dont vous disposez pour les services numériques et la diffusion en continu et sur les résultats obtenus, tant en ce qui concerne la promotion des ressources numériques — vous avez évoqué la BBC — qu'en ce qui concerne la promotion de services de diffusion en continu comme Gem. Quels ont été les résultats?

Mme Catherine Tait: Pour votre première question, je pense que je serais mal venue de commenter la politique du gouvernement en ce qui concerne Google et Meta. Je ne peux que parler de la façon dont le radiodiffuseur public réagit dans un monde où les géants du numérique sont de plus en plus en train d'asphyxier l'écosystème.

Je vais inviter Barb Williams à prendre la parole, elle qui n'en a pas eu encore l'occasion, car certains des résultats numériques les plus intéressants que nous avons observés pendant la pandémie provenaient en fait de la CBC.

Madame Williams, voudriez-vous décrire...? Prenons l'exemple de la façon dont les gens regardent *The National* aujourd'hui.

La présidente: Madame Tait, adressez-vous à la présidence, s'il vous plaît.

Madame Williams.

Mme Catherine Tait: Je vous demande pardon.

Mme Barbara Williams (vice-présidente exécutive, CBC, CBC/Radio-Canada): Je vous remercie.

Nous avons connu des succès très intéressants et, à mon avis, très importants en ce qui concerne le numérique avec l'ensemble de la programmation de la CBC, qu'il s'agisse de nouvelles ou de divertissement.

Ce à quoi Mme Tait fait explicitement référence en ce qui concerne *The National*, c'est que je pense que beaucoup de gens peuvent remarquer que l'auditoire télévisuel de l'émission *The National* tous les soirs à 22 heures sur la chaîne principale de la CBC s'est rétréci. En fait, il n'y a peut-être que 300 000 téléspectateurs en moyenne qui regardent l'émission sur la chaîne principale de la CBC.

Quelques centaines de milliers d'autres la regardent sur CBC News Network, une autre offre télévisuelle, et il y a 450 000 visionnements de plus du bulletin *The National* chaque jour sur YouTube, tandis que 40 000 autres le regardent sur Explore, notre chaîne de diffusion en continu, et 50 000 sur Gem et sur l'application CBC News.

Quand vous additionnez le tout, soir après soir, vous constatez que l'attention portée à *The National* par les Canadiens représente entre 1,2 et 1,4 million de personnes, selon les soirs. Il est utile, va-

lable et vraiment important que ces données soient communiquées. Une grande partie de l'écoute se fait le lendemain matin, car le matin est désormais la nouvelle heure de grande écoute. Tout cela fait partie de l'évolution, de la fragmentation et de la redécouverte du contenu avec de nouveaux comportements.

La présidente: Merci, madame Williams.

Monsieur Julian, vous avez battu le record de M. Champoux.

[Français]

M. Peter Julian: Je peux continuer à parler, madame la présidente.

[Traduction]

La présidente: Nous passons aux conservateurs.

Monsieur Scheer, vous disposez de cinq minutes.

L'hon. Andrew Scheer (Regina—Qu'Appelle, PCC): Merci beaucoup.

Je suis sûr que nous pouvons nous entendre sur certains paramètres que des gens raisonnables utiliseraient pour mesurer le succès d'une société de radiodiffusion. Convieriez-vous que la mesure de l'auditoire ou des cotes d'écoute est une mesure raisonnable du succès d'un radiodiffuseur?

• (1750)

Mme Catherine Tait: L'auditoire est une mesure, tout comme le nombre d'utilisateurs.

L'hon. Andrew Scheer: Je dirais que c'est un indicateur important lorsqu'il s'agit d'un radiodiffuseur.

Vous avez dit il y a quelques minutes que les recettes publicitaires étaient un facteur important — je pense que c'est le mot que vous avez utilisé — pour juger du succès.

Les recettes publicitaires seraient-elles également une mesure raisonnable du succès d'un radiodiffuseur?

Mme Catherine Tait: Ce serait l'une des variables, oui.

L'hon. Andrew Scheer: Très bien, d'accord. Il y a l'auditoire, oui; les recettes publicitaires, oui; la confiance, aussi — les gens peuvent-ils faire confiance à ce qu'ils voient à la télévision, surtout lorsque vous exploitez des organes d'information. J'espère que vous convieriez que la confiance dans les médias est aussi une mesure du succès.

Mme Catherine Tait: Tout à fait.

L'hon. Andrew Scheer: Très bien, et par conséquent, les erreurs seraient une autre mesure du succès ou de l'échec. S'il y a peu d'erreurs, ce serait une bonne chose. S'il y en a beaucoup, ce serait une mauvaise chose. Êtes-vous d'accord?

Mme Catherine Tait: Je donnerais en fait une réponse différente en ce qui concerne les erreurs. Je pense que les erreurs font naturellement partie du journalisme, et le fait que la CBC/Radio-Canada publie ses rectifications aussi rapidement que nous le faisons illustre en fait la raison pour laquelle nous sommes dignes de confiance, contrairement à d'autres qui ne le font peut-être pas.

Je dirais que c'est une source digne de confiance.

L'hon. Andrew Scheer: Wow. La rapidité avec laquelle vous corrigez vos erreurs est votre façon de mesurer le rendement de la CBC.

Nous avons convenu que l'auditoire est un indicateur important. Nous avons convenu que les recettes publicitaires sont un indicateur important, tout comme la confiance.

Les Canadiens sont moins nombreux que jamais à regarder la CBC. L'auditoire a chuté de moitié depuis que vous êtes devenue PDG en 2018. Les recettes publicitaires se sont également effondrées. En fait, elles ont baissé de 31 % en une seule année, de 2022 à 2023. La confiance dans les médias, en particulier dans la CBC, a également diminué.

Le NPD parle de désinformation. La CBC a dû publier plus de 100 rectifications pour de graves erreurs journalistiques, ce qui a évidemment eu une incidence sur la confiance.

Compte tenu de tous ces paramètres importants dont vous avez convenu, comment justifiez-vous l'attribution de primes au rendement?

Mme Catherine Tait: Si vous me le permettez, madame la présidente, je tiens à rectifier quelques points qui ont été soulevés.

Tout d'abord, la baisse de 30 % des recettes est survenue entre une année olympique et une année non olympique. En fait, au cours des années que vous évoquez, nous avons eu deux Jeux olympiques, et nous avons donc eu un niveau de recettes publicitaires beaucoup plus élevé au cours de ces années. C'est ce qui explique cette baisse.

L'hon. Andrew Scheer: Les recettes publicitaires ont-elles été plus élevées en 2023 qu'en 2022?

Mme Catherine Tait: Je dirais qu'elles sont restées stables.

L'hon. Andrew Scheer: Elles sont restées stables.

Mme Catherine Tait: C'est d'ailleurs à l'image de ce qui se passe dans l'industrie. La télévision connaît un déclin, pas seulement à CBC/Radio-Canada. C'est aussi le cas pour CTV et Global. Les gens optent pour la diffusion en continu et préfèrent leur télévision connectée.

L'hon. Andrew Scheer: Avec tout le respect que je vous dois, CBC/Radio-Canada détient sur l'ensemble du pays un patrimoine immobilier de près d'un demi-milliard de dollars — de grands beaux immeubles dans tout le pays. Vous recevez plus de 1 milliard de dollars de fonds publics pour être télédiffuseurs et radiodiffuseurs.

Lorsque ces indicateurs sont en baisse, comment justifiez-vous de verser des primes au rendement à des personnes qui ont pour rôle d'augmenter l'audience, les recettes publicitaires et la confiance?

Mme Catherine Tait: Madame la présidente, si je peux me permettre, je ne suis pas d'accord avec la prémisse.

L'hon. Andrew Scheer: Vous n'êtes pas d'accord que les recettes publicitaires et l'audience sont en baisse?

Mme Catherine Tait: Non, je ne suis pas d'accord avec la prémisse. Soixante-dix-neuf pour cent des Canadiens estiment qu'il est important pour le pays d'avoir un diffuseur public comme CBC/Radio-Canada. Quatre-vingt-deux pour cent déclarent que...

L'hon. Andrew Scheer: Qui a commandé ce sondage?

Mme Catherine Tait: Il s'agit des sondages de perception du public que nous réalisons...

L'hon. Andrew Scheer: Oh, vous les réalisez. D'accord. Donc, vos sondages disent que les Canadiens aiment ce que vous faites.

Mme Catherine Tait: ... par l'intermédiaire de l'institut de sondage Léger.

Je suis désolée, mais si l'argument consiste à essayer de dire que nous ne présentons plus d'intérêt, ce n'est pas ce que nous disent les Canadiens, et nos chiffres...

L'hon. Andrew Scheer: Mes questions concernent les primes.

Ne vous en déplaise, madame Tait, quand vous versez une prime à quelqu'un — et nous venons de nous entendre sur les indicateurs à utiliser pour juger un diffuseur — et que les chiffres sont en baisse, comment justifiez-vous le versement de primes importantes à des personnes, à des cadres supérieurs quand ils n'ont pas obtenu de résultats selon les indicateurs sur lesquels nous nous sommes entendus?

• (1755)

Mme Catherine Tait: Comme je l'ai souligné, les indicateurs que nous mesurons sont publics et suivis, et ils figurent dans tous nos rapports. Je dois malheureusement dire que la confiance a baissé. Elle a baissé dans tout le secteur des médias, et cela concerne aussi les politiciens. Cela nous concerne tous.

L'hon. Andrew Scheer: Quand vous déformez la vérité, cela concerne les politiciens.

La présidente: D'accord. Je vous prie de m'excuser. Le temps de parole est écoulé, mais j'aimerais que nous arrêtions de parler en même temps. Si quelqu'un pose une question, nous devrions l'écouter. Si quelqu'un y répond, nous devrions aussi l'écouter.

Monsieur Scheer, votre temps de parole est écoulé. Je vous remercie.

La parole est maintenant à Michael Coteau pour cinq minutes.

M. Michael Coteau: Je vous remercie.

Vous savez, à propos des commentaires du député d'en face sur les 100 corrections, personnellement, j'y vois simplement que vous êtes une bonne source médiatique. S'il y a un changement dans les nouvelles, vous publiez une correction. Je pense que c'est une bonne politique. En fait, j'aimerais que plus de médias en publient parce que c'est une marque de bonnes nouvelles.

En ce qui concerne l'audience, il ne fait aucun doute, à voir les chiffres de Mme Williams et les données fournies qu'en effet, la télé est en déclin, mais l'audience a augmenté. Je regarde CBC sur Google Cast. Je demande quelles sont les nouvelles aujourd'hui et la page de CBC s'ouvre. Sur ma télévision, j'utilise YouTube, géant de la technologie, mais le service est offert sous de nombreuses formes. Parfois, je vais directement sur le site Web. Je ne peux pas imaginer que le taux d'impression ait diminué de quelque manière que ce soit. Il a en fait augmenté.

Je tenais à le dire parce que je pense que les conservateurs ne cessent de tenir un discours erroné selon lequel CBC/Radio-Canada est sur le déclin. Ce n'est pas le cas. Nous le savons. Je ne crois pas qu'il soit même nécessaire d'en discuter encore. Ils parlent de la télévision, technologie populaire des années 1960 aux années 2000 et qui connaît un déclin — comme nombre de leurs politiques.

J'aimerais poser une question au nom des enfants canadiens, car vous jouez un rôle immense. Je pensais à quelques grandes émissions, dont j'ai noté le titre: *The Friendly Giant*, *Today's Special*, *Mr. Dressup* et *The Magic School Bus*. Je me rappelle en avoir gardé certaines et, ensuite, cela a été le tour de mes enfants. C'est incroyable ce que CBC Kids fait.

Voici la question que je pose au nom des enfants de ce pays: que fait CBC/Radio-Canada pour eux? Que prévoit votre stratégie pour aider les enfants de ce pays par rapport à de bons contenus dans les médias?

Mme Catherine Tait: C'est une excellente question. À mon arrivée à CBC/Radio-Canada, j'ai eu l'insigne privilège de faire partie de l'équipe qui a donné le feu vert à CBC Kids News qui présente de vraies nouvelles à de vrais enfants.

[Français]

Un an plus tard, nous avons lancé MAJ, « Mon actualité du jour », à Radio-Canada.

[Traduction]

C'est une situation semblable en ceci que les enfants se familiarisent avec l'information et reçoivent une initiation aux médias.

Pour revenir à votre question, qu'est-ce que je dis aux enfants? Je leur dis de faire preuve de discernement par rapport au numérique, de savoir repérer les fausses nouvelles et la désinformation. C'est ce que Kids News et Mon actualité du jour, ou MAJ, comme nous l'appelons, font pour les jeunes Canadiens.

De plus, il y a encore toutes sortes d'émissions à la télévision, mais je dois être honnête: les jeunes vont sur Gem et sur leurs appareils. Il n'en demeure pas moins que nous avons des émissions fantastiques. Souvent, CBC et Radio-Canada cofinancent des émissions pour enfants. Nous offrons aussi notre programmation et nos archives aux enfants en classe au moyen de Curio, qui est une plateforme éducative. Les émissions et les archives sont conçues pour aider les enfants à comprendre le monde dans lequel ils vivent.

M. Michael Coteau: Les enfants font partie de votre mandat et ils représentent une part importante de votre audience.

Mme Catherine Tait: Tout à fait.

M. Michael Coteau: J'en suis conscient.

Me reste-t-il du temps?

La présidente: Il vous reste une minute et 30 secondes.

M. Michael Coteau: Madame Hepfner, voulez-vous poser une question?

Mme Lisa Hepfner: Volontiers.

La présidente: Allez-y, madame Hepfner.

Mme Lisa Hepfner: Encore merci.

Nous parlons beaucoup de la désinformation et de la désinformation qui sont propagées. Je me demande s'il est difficile pour CBC/Radio-Canada de gérer le genre de choses que nous avons même entendues au Comité aujourd'hui. Nous avons entendu que l'indicateur d'audience est présenté de manière inexacte, de même que les chiffres des recettes publicitaires. Nous avons entendu le chef de l'opposition déclarer qu'il allait prendre possession de l'immeuble de CBC sur la rue Front pour le transformer en logements. Il me semble que c'est la seule raison pour laquelle nous avons entendu parler des biens immobiliers de CBC/Radio-Canada aujourd'hui.

Pouvez-vous nous dire s'il est difficile pour un diffuseur public d'avoir sans arrêt des élus sur le dos?

• (1800)

Mme Catherine Tait: Je parlerai au nom non seulement de mon équipe de direction, mais aussi des 7 500 personnes qui travaillent à CBC/Radio-Canada. Il est très difficile de voir que notre travail n'est pas apprécié et soutenu. Nous continuons cependant de le faire parce que nous croyons que servir les Canadiens, anglophones, francophones et autochtones, en vaut la peine. C'est un pilier de notre démocratie. Tout ce que nous faisons, pour revenir précisément sur ce que vous disiez, sert à combattre la désinformation. C'est pourquoi nous avons sur notre site Web une rubrique appelée « Rétablir les faits ». Quand quelqu'un dit quelque chose qui est inexact, nous le corrigeons.

Il est tout à fait essentiel que les Canadiens puissent compter sur nous. Nous avons les chiffres pendant les années COVID. Quelque 25 millions de Canadiens ont visité nos sites numériques parce qu'ils savaient qu'ils pouvaient compter sur nous. Comme je l'ai déjà dit, nous sommes le seul service qui couvre tout le pays. Nous exploitons des tours de transmission, des centaines, dans tout le Nord. Sans CBC/Radio-Canada, nous perdons cette connectivité qui est essentielle à notre démocratie, à notre sentiment d'appartenance et à la cohésion sociale dans ce pays.

La présidente: Je vous remercie, madame Tait.

Le temps est écoulé, madame Hepfner.

Mme Lisa Hepfner: Je vous remercie.

La présidente: Je vais sonder le Comité.

Nous devons impérativement nous arrêter à 18 h 27. Voulez-vous une autre série de questions? Cela vous va?

M. Philip Lawrence (Northumberland—Peterborough-Sud, PCC): Nous voulons une autre série de questions, madame la présidente.

La présidente: Vous voulez une autre série de questions. Soit. Je vais commencer la quatrième série.

La parole est à Marilyn Gladu pour cinq minutes.

Mme Marilyn Gladu (Sarnia—Lambton, PCC): Je vous remercie, madame la présidente.

Je remercie les témoins de leur présence aujourd'hui.

J'ai été cadre dans de nombreuses sociétés. Je connais donc très bien les primes au rendement calculées sur la base du rendement de l'employé et des résultats de l'entreprise.

Vous avez déjà mentionné, madame Tait, que les primes au rendement sont prévues dans les contrats de travail des employés. Je suppose que cela signifie que s'ils ont un bon rendement cette année, ils recevront certainement cette partie de la prime. Est-ce exact?

Mme Catherine Tait: C'est exact.

Mme Marilyn Gladu: D'accord.

Ensuite, pour ce qui est de la partie liée aux résultats de l'entreprise, je serai surprise si au dixième mois de votre année financière, vous ne savez pas plus ou moins si vous allez atteindre vos objectifs. Je vous le demande donc: pensez-vous atteindre vos objectifs?

Mme Catherine Tait: Nous sommes en voie d'atteindre la plupart de nos objectifs. J'ai mentionné que nos revenus ont diminué.

Mme Marilyn Gladu: D'accord. Cela veut dire qu'une partie de la prime fondée sur les résultats de l'entreprise devrait être versée.

Mme Catherine Tait: Une partie sera versée, mais pas la totalité.

Mme Marilyn Gladu: Très bien.

En ce qui concerne votre propre rémunération, elle prévoit une prime au rendement qui n'est pas calculée selon la même formule, mais qui est étroitement liée, avez-vous dit, aux résultats de l'entreprise. Si certains indicateurs sont bons, mais pas tous, vous devriez toucher entre 124 000 \$ et 145 889 \$, selon votre échelon sur l'échelle salariale. Où pensez-vous vous situer dans cette marge?

Mme Catherine Tait: Je ne sais pas comment vous avez obtenu ces chiffres, mais je suppose que vous les avez trouvés sur le site Web public.

Mme Marilyn Gladu: En effet.

Mme Catherine Tait: D'accord.

Tout d'abord, je tiens à préciser que si le conseil d'administration formule une recommandation fondée sur nos résultats, il l'adresse au gouvernement, c'est-à-dire au Bureau du Conseil privé et au cabinet du premier ministre. Ce que je reçois finalement n'a rien à voir — vraiment rien. C'est lié à mon rendement, mais il y a plein d'autres gens — d'autres personnes nommées par décret, d'autres sous-ministres — et d'autres facteurs interviennent. Le montant n'est donc pas prévisible à cet égard. Je peux dire ce que le conseil recommandera peut-être et ce que j'espère qu'il recommandera en fonction de mon rendement, mais ce n'est même pas lui qui décide, au fond. La décision revient au gouvernement.

Mme Marilyn Gladu: Très bien.

J'ai également une question sur les suppressions de postes. CBC/Radio-Canada avait pour mandat original de fournir un contenu canadien, en particulier dans tout le pays, même dans les régions rurales et éloignées et là où il ne serait normalement pas économique de le faire. Quel pourcentage des suppressions de postes qui ont lieu touchera des collectivités rurales et éloignées?

Mme Catherine Tait: Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous en sommes encore au stade de la planification de ce processus et j'espère que nous n'aurons pas à procéder à toutes les suppressions de postes que nous prévoyons.

Quand nous avons travaillé avec nos équipes, nous avons bien fait comprendre que notre premier filtre, c'est la proximité. Nous savons que c'est l'atout du diffuseur public: sa proximité avec ses publics, en particulier dans les régions. Nous avons demandé aux gestionnaires de veiller à ce que cela reste une priorité. De même...

• (1805)

Mme Marilyn Gladu: Je suis désolée. Mon temps de parole est limité.

Avez-vous un pourcentage?

Mme Catherine Tait: À ce stade, nous n'en avons pas parce que nous travaillons encore sur nos chiffres, mais tout ce que je peux dire... Je peux vous assurer que les régions restent prioritaires.

Mme Marilyn Gladu: Je vous remercie.

Mon autre question est liée à l'époque où je travaillais pour une entreprise et, comme les temps étaient difficiles, elle avait annulé les primes. Je pense que vous avez compris que le sentiment ici, aujourd'hui, est qu'il faudrait peut-être l'envisager aussi, mais il est possible également d'augmenter les revenus.

Vous avez parlé de Gem et de son succès. Combien d'abonnés payants avez-vous sur Gem?

Mme Catherine Tait: Nous ne rendons pas cette information publique.

Mme Marilyn Gladu: D'accord. Permettez-moi de vous poser une autre question.

Si les contribuables canadiens financent CBC/Radio-Canada à hauteur de 1,4 milliard de dollars, pourquoi doivent-ils payer en plus pour un service de diffusion en continu de CBC/Radio-Canada?

Mme Catherine Tait: La raison en est que tous ces programmes supplémentaires, comme Gem ou ICI TOU.TV, comportent des coûts. Nous offrons le service gratuitement à tout Canadien qui veut le regarder. La version payante est sans publicité.

Mme Marilyn Gladu: Pouvez-vous nous parler de vos indicateurs de rendement clés, vos IRC, pour cette année? Vous avez dit que vous alliez atteindre certains de vos objectifs, mais pas tous.

Quels objectifs, en dehors de celui des recettes publicitaires, dont vous avez déjà dit qu'elles ont diminué...

La présidente: Je pense que le temps de parole est écoulé.

Mme Marilyn Gladu: Je vous remercie.

La présidente: Quand une autre personne pose une question, si quelqu'un pouvait y répondre, ce serait formidable.

La parole est à M. Noormohamed pour les libéraux.

Vous disposez de cinq minutes.

M. Taleeb Noormohamed: Je vous remercie, madame la présidente.

Merci à tous de continuer de poser des questions.

Je reviens vers vous, madame Tait, afin de parler un peu de CBC Gem.

Nous entendons depuis un petit moment les conservateurs affirmer que CBC/Radio-Canada est moins populaire, que l'audience a baissé, et c'est ainsi qu'ils justifient leur volonté de l'éviscérer ou de la tuer. En fait, vous avez des secteurs d'activité et des services que vous offrez aux Canadiens qui marchent bien.

Peut-être que nous pouvons prendre quelques instants pour parler de quelque chose de positif. Pouvez-vous nous dire quels secteurs d'activité sont en croissance à CBC/Radio-Canada et pourquoi ils sont importants pour nous par rapport au rôle de CBC/Radio-Canada et à son mandat indépendant du gouvernement? Sur-tout, pourquoi le Parlement devrait-il continuer de financer CBC/Radio-Canada dans ces domaines?

Mme Catherine Tait: Je vous remercie.

Madame la présidente, puis-je laisser Mme Williams répondre à la question?

La présidente: Madame Williams, vous avez la parole.

Mme Barbara Williams: Je vous remercie.

Nous avons beaucoup de secteurs d'activité florissants à CBC/Radio-Canada. Je parlerai de quelques-uns.

Gem est certainement pour nous un service de diffusion en continu important. Ce qui le distingue, c'est qu'il ne diffuse pas seulement des émissions de divertissement, mais aussi toutes nos nouvelles en continu. Nos nouvelles locales et nationales sont diffusées en continu sur Gem, et nous continuons d'y expérimenter la mise en ligne de plus de contenu. Notre offre radio et d'autres offres audio se trouvent parfois sur Gem, qui devient donc un service complet, inclusif pour toute la programmation de CBC/Radio-Canada pour ceux qui préfèrent avoir leur contenu en diffusion en continu.

Nos baladodiffusions connaissent un immense succès. Il s'agit pour nous d'une activité en plein essor. Nous sommes des chefs de file mondiaux en la matière, de notre Front Burner quotidien aux coproductions internationales que nous réalisons avec d'autres diffuseurs publics dans le monde. Tous les mois, les baladodiffusions de CBC/Radio-Canada enregistrent 20 millions de téléchargements. Ces auditeurs les trouvent sur notre application CBC Listen, qui est une autre des plateformes audio de radiodiffusion en continu sur lesquelles ils découvrent leur contenu.

Beaucoup de nos émissions de radio, qui sont tellement importantes pour CBC/Radio-Canada, sont en fait consommées à présent sur l'application CBC Listen, et plus sur le transistor posé sur le comptoir de la cuisine, qui reste un élément important encore très apprécié du contenu offert par CBC/Radio-Canada.

Nous veillons à avoir une croissance locale parce que l'élément de proximité locale que mentionnait Mme Tait est tellement essentiel. Pas plus tard que cette semaine, nous avons annoncé sept toutes nouvelles baladodiffusions locales qui seront offertes depuis des localités qui n'ont peut-être pas autant d'informations locales les concernant. Ces baladodiffusions locales seront le moteur de cette initiative.

Le tout est d'aller à la rencontre du public là où il se trouve et de lui donner le type de contenu auquel il s'attend sur les plateformes qu'il utilise maintenant. Pour revenir sur un point soulevé plus tôt, le service qu'offre CBC/Radio-Canada est tout à fait pertinent et croissant pour de plus en plus de Canadiens tout le temps.

Je parlerai pour finir du service d'urgence que nous offrons en cas d'inondation, d'incendie ou de grande tempête. Il n'y a rien de comparable à CBC/Radio-Canada pour s'assurer que les gens obtiennent les informations exactes dont ils ont besoin sur le moment. La radio fait encore partie des services les plus importants que nous pouvons offrir pour soutenir les Canadiens lorsqu'ils sont dans le besoin.

• (1810)

M. Taleeb Noormohamed: Je vous remercie.

Je vais changer de sujet.

Je pense que beaucoup de choses ont été dites sur la façon dont les primes sont payées et sur la façon dont les personnes sont nommées. On cherche, selon moi, à politiser CBC/Radio-Canada et certains voudraient faire croire que le gouvernement décide de ce que fait CBC/Radio-Canada.

Si nous prenons une nomination par décret comme celle qui concerne CBC/Radio-Canada, s'agit-il d'un processus politique ou d'un processus géré par l'administration publique elle-même?

Mme Catherine Tait: Dans le cas de ma nomination, je suis la seule nomination par décret à CBC/Radio-Canada, et j'ai été nommée au terme d'un processus de sélection fondé sur le mérite par un

comité indépendant constitué pour l'occasion. D'ailleurs, un comité de ce type est constitué en ce moment pour trouver la personne qui me remplacera.

J'étais en lice pour le poste avec beaucoup d'autres personnes de l'industrie probablement. La recommandation de ce comité a été communiquée au gouvernement.

M. Taleeb Noormohamed: En fait [*inaudible*], vous n'étiez pas assise dans une arrière-salle enfumée quand un ministre est venu vous dire, « Hé, Catherine, nous allons vous offrir ce poste si vous faites A, B et C pour le gouvernement ».

La présidente: Monsieur Noormohamed, il vous reste 15 secondes.

Mme Catherine Tait: Non.

M. Taleeb Noormohamed: Non. Il s'agit d'un processus fondé sur le mérite. Vous avez été choisie de manière indépendante et personnellement le gouvernement ne vous a placée à ce poste. Est-ce exact?

Mme Catherine Tait: Tout à fait.

La présidente: Je vous remercie.

La parole est maintenant à M. Champoux pour deux minutes et demie.

[*Français*]

M. Martin Champoux: Merci, madame la présidente.

Je veux aborder un tout autre sujet, madame Tait. Le mandat de CBC/Radio-Canada est sur le point d'être remis sur la table pour être examiné. Votre mandat à vous se termine dans moins d'un an, maintenant. C'est un travail qui sera extrêmement important et probablement ardu aussi.

Qu'est-ce qui devrait le plus retenir l'attention de ceux et celles qui seront appelés à réviser le mandat de Radio-Canada dans le contexte actuel?

Mme Catherine Tait: C'est une question énorme, bien sûr.

M. Martin Champoux: Malheureusement, nous n'avons que deux minutes.

Mme Catherine Tait: S'il y a une chose qu'il faut absolument examiner, selon moi, c'est le modèle d'affaires de notre diffuseur public. Voulons-nous un diffuseur public bien financé? Sommes-nous prêts à investir dans un service tellement essentiel pour l'avenir de la démocratie dans le pays? Là est la question. Quelle est la volonté des Canadiens d'investir dans ce diffuseur public?

M. Martin Champoux: Je suis un grand défenseur du diffuseur public. Je suis partisan d'une information rigoureuse et diversifiée. Dans le commentariat aussi, je souhaite qu'il y ait des opinions représentatives de l'ensemble du spectre social et politique au Québec et au Canada.

Mis à part le financement, en ce qui concerne le mandat lui-même, les obligations et la responsabilité de CBC/Radio-Canada comme diffuseur public, quels sont les points sur lesquels nous devons nous attarder? Certains aspects ont peut-être changé depuis la dernière mouture du mandat.

Mme Catherine Tait: D'après moi, le mandat de CBC/Radio-Canada, comme celui de tous les diffuseurs publics, est totalement justifié. Il consiste à informer, éclairer et divertir les Canadiens. Selon moi, il ne faut pas changer le mandat en soi.

Je pense que le rôle du diffuseur public comme moteur d'innovation est très important. Nous l'avons démontré à la Maison de Radio-Canada, où nous avons intégré un système basé sur un protocole IP. Nous avons été le premier diffuseur dans le monde entier à avoir un tel système. C'est donc un élément très important.

• (1815)

M. Martin Champoux: Je vous pose une dernière question rapidement. Je sais que mes amis conservateurs ne seront peut-être pas d'accord et vont sourciller devant la question, mais est-ce que vous pensez que CBC/Radio-Canada devrait avoir un plus gros financement public et se départir de ses sources de revenus publicitaires?

Mme Catherine Tait: Je suis en accord sur la première partie de votre énoncé.

Il faut quand même examiner le rôle de Radio-Canada vis-à-vis des annonceurs, surtout dans le marché québécois. Radio-Canada joue un rôle important dans l'économie québécoise. Alors, avant d'abandonner les revenus publicitaires, il faut examiner l'impact sur le marché.

[Traduction]

La présidente: Je vous remercie, monsieur Champoux.

Monsieur Julian, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

M. Peter Julian: Je vous remercie.

J'ai parlé dans mon introduction de la qualité du journalisme à CBC/Radio-Canada. Ce que j'ai en tout cas constaté dans tout le pays, c'est que ses journalistes font preuve d'un professionnalisme remarquable, ce qui leur a valu des centaines de prix, au Canada et à l'étranger.

Mes collègues conservateurs, qui veulent, au fond, tuer tout ce qui ne vient pas de l'extrême droite, estiment que 100 corrections, c'est excessif. Combien de reportages, d'articles et de nouvelles diffusez-vous par an?

Mme Barbara Williams: Des centaines de milliers.

Mme Catherine Tait: Des centaines de milliers — sur toutes les plateformes.

M. Peter Julian: Oui.

Mme Catherine Tait: N'oubliez pas que nous faisons des reportages à la radio, à la télévision, en numérique...

M. Peter Julian: Est-ce que le chiffre de 100 corrections est valide sur les centaines de milliers de reportages qui sont publiés?

Mme Catherine Tait: Je ne sais pas d'où vient le chiffre de « 100 corrections ». Honnêtement, je ne peux donc pas dire s'il est exact, mais je dirai que le nombre de corrections n'est pas effarant.

M. Peter Julian: Non. Je suis d'accord. Je compare avec le réseau de désinformation Fox qui ne publie pas de corrections. Il diffuse des mensonges délibérés et n'en démord pas.

Évidemment, avec Fox, il y a un mécanisme, à savoir les tribunaux. Fox a maintenant payé beaucoup plus qu'un milliard de dollars à la suite de procès en diffamation qui lui ont été intentés pour avoir diffusé de fausses informations mettant en cause toute une série de personnes, d'organisations et de sociétés. Cela fait partie de son modèle d'affaires. Ses journalistes tiennent des propos scandaleux, puis Fox tente de bloquer les poursuites, sans y parvenir vraiment. Résultat, il lui faut payer des sommes colossales.

À combien CBC/Radio-Canada a-t-elle été condamnée à payer par des tribunaux au cours de l'année écoulée à la suite de procès en diffamation en comparaison d'une partie du modèle d'affaires de Fox?

Mme Catherine Tait: Chose certaine, nous n'avons pas payé des milliards en procès. Nous avons bien... Nous devons vérifier si l'information est publique avant de vous en parler. Il s'agit peut-être de quelque chose que nous communiquons dans nos documents publics. Nous avons des fonds réservés pour des cas de diffamation et pour protéger notre journalisme, et c'est un élément important... en fait, un autre rôle important du radiodiffuseur public. Nous nous sommes défendus dans nombre de procès très importants pour protéger la liberté de la presse et son intégrité dans plusieurs cas, mais je n'ai pas en tête le nombre précis par an.

M. Peter Julian: Serait-il juste de dire que c'est en partie parce que nous avez déjà un processus en place? Vous publiez des corrections. Si quelque chose se révèle ne pas être vrai, vous avez l'ombudsman de CBC/Radio-Canada. Même le public, n'importe qui... Il n'est pas nécessaire d'être riche ou d'engager des avocats. Pas besoin d'être milliardaire. Si quelque chose est inexact sur CBC/Radio-Canada, vous vous attachez à le corriger. Or, c'est quelque chose que mes collègues conservateurs ne semblent pas comprendre à propos du journalisme.

Publier une correction est, en fait, une marque de solidité en journalisme, et l'approche du réseau de désinformation de Fox, que vous pouvez poursuivre si vous êtes milliardaire pour obtenir un jour justice, n'est tout bonnement pas un modèle dont nous devrions nous inspirer. Ne diriez-vous pas que CBC/Radio-Canada a mis en place toute une série d'outils que quelqu'un dans ma circonscription peut utiliser...

Mme Catherine Tait: Tout à fait.

M. Peter Julian: ... si des informations sont inexactes?

Mme Catherine Tait: J'ajouterai à cela que le commentaire selon lequel CBC/Radio-Canada est un réseau de confiance... Dans ces enquêtes sur les médias, CBC/Radio-Canada reste la source d'information la plus fiable dans ce pays. Certes, les chiffres sont en baisse parce que les médias sociaux tirent tous les médias vers le bas, mais le fait est que nous sommes toujours en tête de classement pour ce qui est de la fiabilité.

• (1820)

La présidente: Je vous remercie.

La parole est maintenant à Mme Thomas pour cinq minutes.

Mme Rachael Thomas: Je vous remercie.

Je suis curieuse, madame Tait. Sur quelle étude est-ce que cela repose?

Mme Catherine Tait: Il s'agit du rapport Gustavson de l'Université de Victoria.

Mme Rachael Thomas: Quelle est la taille de l'échantillon?

Mme Catherine Tait: Je vais devoir vérifier.

Mme Rachael Thomas: Comment l'étude a-t-elle été menée?

Mme Catherine Tait: Elle a lieu tous les ans.

Mme Rachael Thomas: D'accord. Seulement, elle diffère d'autres études qui montrent que la cote de confiance dans CBC/Radio-Canada est parmi les pires de toutes les entreprises de médias du pays. Je tiens à ce que ce soit précisé. Il existe, évidemment, différentes sources...

Mme Catherine Tait: Je pense que vous voudrez consulter le rapport Gustavson... Il s'agit d'un rapport de l'Université de...

Mme Rachael Thomas: Je suis désolée, madame la présidente. Je demanderai au témoin de ne pas m'interrompre ou de ne pas parler en même temps que moi.

M. Michael Coteau: Elle parle de l'enquête de Rebel News.

La présidente: Allez-y.

Mme Rachael Thomas: Je vous remercie.

Madame Tait, vous avez mentionné tout à l'heure... En fait, je suis désolée. Voici ma question: avez-vous engagé des consultants pendant votre mandat de présidente et directrice générale?

Mme Catherine Tait: En six années à CBC/Radio-Canada, je n'ai pas engagé personnellement de consultants. Je n'ai pas de budget pour cela, mais il y a certainement eu des consultants dans l'entreprise, en effet.

Mme Rachael Thomas: D'accord.

A-t-on fait appel à des consultants pour établir que 800 postes devaient être supprimés?

Mme Catherine Tait: Non.

Mme Rachael Thomas: Vous avez pris cette décision toute seule?

Mme Catherine Tait: La décision a été prise à la suite d'une analyse de notre situation financière — le déficit structurel auquel nous faisons face — avec l'équipe de direction qui se trouve devant vous, mais aussi avec notre cheffe de la direction financière et d'autres encore qui ne sont pas ici présents, en effet.

Mme Rachael Thomas: En fin de compte, qui recommande de supprimer 800 postes?

Mme Catherine Tait: Je prends l'entière responsabilité de cette décision.

Mme Rachael Thomas: D'accord.

En fin de compte, qui fait la recommandation finale en ce qui concerne les primes au rendement?

Mme Catherine Tait: Ce processus est plus complexe, comme je l'ai expliqué. Nous avons une approche très rigoureuse, transparente et mesurée qui est présentée au conseil...

Mme Rachael Thomas: Il s'agit en fait d'une personne, madame Tait.

Mme Catherine Tait: La recommandation est soumise au conseil d'administration qui a le dernier...

Mme Rachael Thomas: Oui, mais qui fait cette recommandation au conseil d'administration?

Mme Catherine Tait: Toute l'équipe de direction.

Mme Rachael Thomas: Toute l'équipe de direction.

Mme Catherine Tait: C'est exact.

Mme Rachael Thomas: Sur le site de CBC/Radio-Canada, il est dit que c'est vous, madame Tait.

Mme Catherine Tait: C'est toute l'équipe de direction. Je ne prends pas les décisions seule. J'ai une équipe extraordinaire qui travaille avec moi.

Mme Rachael Thomas: Est-ce que vous envisageriez de corriger cette erreur sur votre site Web, alors?

Mme Catherine Tait: Nous le pourrions.

Mme Rachael Thomas: Le ferez-vous?

Mme Catherine Tait: Nous y réfléchissons.

Mme Rachael Thomas: Réfléchissez-y donc.

Peut-être que vous pourrez faire part au Comité de votre décision finale. N'est-ce pas?

Mme Catherine Tait: Bien entendu.

Mme Rachael Thomas: Parfait.

Madame Tait, vous avez dit clairement au Comité que vous comptez recommander des primes pour les cadres. Vous avez déclaré mériter une prime cette année...

M. Taleeb Noormohamed: Madame la présidente, j'invoque le Règlement.

Je tiens à m'assurer que lorsque des questions sont posées, non seulement les propos du témoin ne soient pas déformés, mais qu'ils soient factuels si des propos de témoins sont repris.

La présidente: Je suis d'accord, monsieur Noormohamed.

Veillez faire attention.

M. Peter Julian: En effet. Madame la présidente, j'invoque le Règlement. Je pense que Mme Thomas devrait corriger cette fausse information.

M. Philip Lawrence: Vous pouvez poser vos questions. Vous avez votre temps de parole.

Je n'aime pas le ton. Je dirai même que vous dérapez, monsieur Julian, et que vous ne devriez pas tenir ce genre de propos. C'est insultant et inutile.

La présidente: Monsieur Lawrence, je suis désolée. C'est antiréglementaire.

Reprenons, je vous en prie.

Mme Rachael Thomas: Madame Tait, vous avez déclaré aujourd'hui que des primes ne sont pas exclues et que vous aurez la possibilité d'en recommander. Vous avez mentionné que vous appuyez sur les indicateurs de rendement clés. Vous avez également déclaré mériter aussi une prime. Quand je vous ai posé directement la question, vous avez répondu par l'affirmative.

Je présente maintenant une motion pour laquelle je sollicite le consentement unanime du Comité. La motion est ainsi libellée:

Que le 1^{er} avril 2024 au plus tard, CBC/Radio-Canada fournisse au Comité le nombre de primes accordées aux cadres et le montant de chacune pour l'année financière 2023.

La présidente: Je suis désolée, madame Thomas. Je parlais avec la greffière.

Mme Rachael Thomas: J'ai remarqué.

La présidente: Je vous écoute.

Mme Rachael Thomas: J'ai présenté une motion. Je vais de nouveau en donner lecture.

La présidente: Je vous en prie.

Mme Rachael Thomas: Elle est ainsi libellée:

Que le 1^{er} avril 2024 au plus tard, CBC/Radio-Canada fournisse au Comité le nombre de primes accordées aux cadres et le montant de chacune pour l'année financière 2023.

Je demande le consentement du Comité à la présentation de cette motion.

• (1825)

La présidente: J'ai besoin du consentement unanime du Comité.

Monsieur Coteau.

M. Michael Coteau: Suis-je autorisé à poser une question sur une motion?

La présidente: Oui, tout à fait.

M. Michael Coteau: S'agit-il d'une information publique?

Mme Catherine Tait: Non, il ne s'agit pas d'une information publique. Nous ne publions pas de données individuelles afin de respecter la Loi sur la protection des renseignements personnels. Nous publions des données agrégées.

La présidente: Je vous remercie.

Mme Rachael Thomas: Je tiens à préciser, madame la présidente, que je ne demande pas de nom ou de numéro d'identification. Je demande seulement le nombre de primes versées et le montant de chacune.

La présidente: Monsieur Noormohamed.

M. Taleeb Noormohamed: À ce sujet, madame la présidente, j'aimerais que l'on clarifie deux choses.

S'agit-il de données habituellement communiquées au public et la loi autorise-t-elle CBC/Radio-Canada à les fournir? C'est un premier point.

Ensuite, quand cette décision serait-elle prise, de sorte que si c'est fait à ce moment-là ou si ce n'est pas organisé alors...? Si CBC/Radio-Canada décide de fournir ces données, est-ce qu'elles sont déjà prêtes ou est-ce qu'elle devrait les préparer en appui aux travaux du Comité?

Mme Catherine Tait: Puis-je répondre, madame la présidente? Puis-je répondre à la question?

La présidente: Oui.

Mme Catherine Tait: L'année financière se termine le 31 mars. Il nous faudra donc un moment pour réaliser l'évaluation. Normalement, nous présentons les résultats au conseil à sa réunion de juin.

La présidente: Je vous remercie.

Il nous reste deux minutes.

Je vais demander, comme l'a demandé Mme Thomas, s'il y a un consentement unanime du Comité à la présentation de sa motion.

Mme Lisa Hepfner: Non, il n'y a pas de consentement unanime.

La présidente: Fort bien. Il n'y a pas de consentement unanime. Je suis désolée.

Mme Rachael Thomas: Ce n'est pas un problème. Alors, nous allons procéder à un vote. Je demande que ce soit un vote nominal.

M. Michael Coteau: Puis-je poser une autre question? J'ai levé la main.

La présidente: Oui, monsieur Coteau. Posez votre question.

M. Michael Coteau: Comment avons-nous toutes ces données? J'ouvre les journaux et je lis un article qui dit que telle somme a été versée en primes à ce nombre de personnes. Comment obtenons-nous cette information? Je sais qu'elle est anonymisée, mais l'information que demande la députée semble être déjà disponible.

Mme Catherine Tait: Tout Canadien peut la demander en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, et nous avons communiqué cette information sur demande.

La présidente: De toute façon, c'est sans objet, puisque le Comité n'a pas accepté la motion, et Mme Thomas a demandé une mise aux voix.

M. Philip Lawrence: Nous souhaitons présenter la motion si le vote est nominal.

La présidente: Le vote sera nominal.

M. Taleeb Noormohamed: Madame la présidente, j'invoque le Règlement. Est-il possible de distribuer la motion afin que nous puissions la lire? Il y avait des questions. Nous n'avons pas vu la motion par écrit.

La présidente: Il n'est pas nécessaire que nous la voyions par écrit, mais peut-être que Mme Thomas peut la relire.

Mme Rachael Thomas: Vous ne pouvez pas... C'est contraire à... Une mise aux voix a été demandée.

M. Michael Coteau: Madame la présidente, j'invoque le Règlement afin de pouvoir comprendre le processus. Il me semble qu'il y avait d'autres questions dans la salle avant que nous passions au vote. Par conséquent, est-il possible de poser des questions ou...

La présidente: Non, nous allons voter maintenant. Nous devons consigner le vote de...

[Français]

M. Martin Champoux: J'invoque le Règlement, madame la présidente. Le vote a été demandé.

[Traduction]

La présidente: Je vous en prie, nous en avons eu la possibilité.

Un député: Il n'y a pas de rappel au Règlement.

La présidente: En effet, il n'y a pas de rappel au Règlement. Nous allons voter, je vous en prie. Le vote a été demandé. Je suis désolée.

M. Michael Coteau: Ce n'est pas parce que le vote a été demandé que nous devons voter immédiatement, n'est-ce pas? Est-ce bien la procédure?

La présidente: Monsieur Coteau, oui, c'est la procédure. Passons au vote, je vous en prie. Il a été demandé. Il s'agira d'un vote nominal.

(La motion est rejetée par 7 voix contre 4.)

La présidente: Il n'y a pas de consentement à l'examen de cette motion.

Il est 18 h 30. Nous devons impérativement libérer la salle. Je tiens à remercier les témoins de leur présence aujourd'hui. Je les remercie d'avoir répondu aux questions pendant deux heures. Je tiens à remercier le Comité de s'être montré aussi respectueux que possible, ce dont je me réjouis.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>